



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

35^e séance plénière

Mardi 19 octobre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

En l'absence du Président, M. Kafando (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 38 et 46 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/59/206)

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/59/285)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Note du Secrétaire général (A/59/261)

M. Sow (Guinée) : Ma délégation est heureuse de participer à cet important débat organisé autour du deuxième rapport du Secrétaire général portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) et de l'appui apporté par la communauté

internationale et le système des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Je voudrais marquer notre appréciation au Secrétaire général pour la qualité des documents soumis à notre examen, ainsi qu'à S. E. M. Gambari pour le dévouement et la compétence dont il fait montre, dans l'accomplissement de sa mission à la tête du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. En effet, nous relevons, pour nous en réjouir, que ce Bureau, à peine installé, joue un rôle central dans la promotion de la coopération internationale en vue de relever le défi du NEPAD, consolider et étendre la paix, la stabilité et le progrès en Afrique.

Nous sommes convaincus que la réalisation des projets du NEPAD est et demeure la solution aux différents maux qui assaillent l'Afrique, à savoir l'insécurité, les conflits armés, la pauvreté, la famine, les maladies endémiques, la question lancinante des réfugiés et personnes déplacées, les multiples problèmes transfrontaliers, etc. Confiante en ce vaste programme de renouveau, qui réaffirme la responsabilité de l'Afrique d'assurer son propre développement et d'être partie prenante aux différentes mutations contemporaines, la Guinée confirme son engagement pour la mise en œuvre du NEPAD en tant que nouveau partenariat pour le développement de notre continent.

C'est ainsi qu'elle a déjà mis en place un comité de coordination nationale pour le NEPAD, placé sous les auspices du Ministère de la Coopération et comprenant les représentants des départements

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

ministériels concernés ainsi que ceux du secteur privé et de la société civile. Ce Comité de coordination est opérationnel et a à son actif la mise en chantier de programmes et de projets dans les secteurs prioritaires et l'élaboration des plans directeurs sectoriels. Des efforts sont déployés par le gouvernement guinéen pour intégrer le NEPAD dans le plan national de développement et adapter la structure des dépenses budgétaires aux priorités et objectifs du NEPAD.

La Guinée trouve, dans ce contexte, un motif d'encouragement dans les nombreux progrès accomplis pour faire avancer la mise en œuvre du mécanisme d'évaluation intra-africaine. Elle se prépare activement pour rejoindre le processus, car elle partage la conviction que cette auto-évaluation aidera les pays africains à identifier leurs insuffisances en matière d'institutions, de politiques et de capacités, et à proposer, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, des mesures pour y remédier et pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Faut-il s'en convaincre, que si l'Afrique veut continuer à s'approprier et à assurer le leadership du NEPAD, elle doit sans nul doute maîtriser des problèmes complexes et surmonter les nombreuses contraintes qui existent dans tous les domaines. Les graves difficultés financières, techniques, économiques et de coordination évoquées dans le rapport donnent la pleine mesure de l'enjeu aussi bien pour l'Afrique que pour les partenaires.

Nous devons agir avec célérité. Pour inverser les tendances négatives actuelles, des relations nouvelles et redynamisées entre l'Afrique et ses partenaires sont requises. C'est pourquoi, en complément des efforts colossaux et des énormes sacrifices consentis par l'Afrique, nous devons continuer à encourager la communauté internationale à assumer sa responsabilité. Nos partenaires doivent mettre à notre disposition les ressources économiques et financières, l'expertise et les transferts des technologies nécessaires à la réalisation rapide des objectifs du NEPAD.

Ma délégation accueille avec satisfaction les initiatives et les mesures encourageantes prises dans le cadre de la coopération Sud-Sud, au niveau de la communauté internationale et à l'échelle du système des Nations Unies, en vue de favoriser la pleine réussite du NEPAD. C'est aussi le lieu de se féliciter des nombreuses initiatives entreprises avec détermination par des pays ou des institutions

régionales et internationales à caractère public ou privé pour répondre à l'appel lancé en faveur de l'Afrique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances de décision. Mon pays est également encouragé par les mesures salutaires prises par les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'assurer l'allègement de la dette des pays africains. Sans toutefois perdre de vue que même les bénéficiaires de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui ont atteint le point d'achèvement n'ont pas trouvé le soulagement tant espéré.

Nous lançons, dans ce contexte, un appel pressant aux partenaires de développement pour l'annulation de la dette devenue insoutenable, l'amélioration et l'augmentation de la qualité et de l'efficacité de l'aide dont bénéficie l'Afrique. Tout ceci pourrait contribuer à mobiliser un soutien accru en faveur du NEPAD et à réduire la pauvreté sur le continent.

Mais compte tenu de la multiplicité des intervenants, il est urgent de relever un défi redoutable : parvenir à la cohérence des mesures prises dans le cadre de l'appui international au NEPAD. Tant que cette cohérence des politiques ne sera pas un principe essentiel de l'aide à l'Afrique, le partenariat recherché risque de ne pas atteindre ses objectifs essentiels. La communauté internationale doit, ce faisant, s'inspirer des progrès accomplis dans certaines instances internationales ou par les pays amis comme la Suède, le Danemark et les Pays-Bas, pour promouvoir un développement mondial intégré et basé sur une plus grande cohérence et la responsabilité commune.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon pays aux partenaires de développement, aux pays amis et au reste de la communauté internationale pour leur engagement en faveur de l'Afrique dans cette phase cruciale de son évolution. En vue de consolider les acquis, ma délégation aimerait plaider pour le renforcement de l'appui de notre Organisation au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, dans la perspective de la promotion d'un appui cohérent et efficace de l'ensemble du système des Nations Unies au développement de notre continent. Des moyens adéquats et le soutien politique et diplomatique nécessaires doivent être fournis pour lui permettre d'assister l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, de soutenir les efforts de l'Assemblée

générale et du Conseil économique et social et des autres institutions de la communauté internationale dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs pour appliquer le NEPAD et s'assurer du suivi de la mise en œuvre des décisions issues de toutes les réunions au sommet et conférences mondiales relatives à l'Afrique.

La République de Guinée tient à réitérer à notre auguste Assemblée qu'elle ne ménagera ni son énergie, ni ses ressources limitées, pour apporter sa contribution à la concrétisation rapide des nobles et légitimes objectifs que nos peuples appellent de tous leurs vœux.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*): Pour commencer, ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction au Secrétaire général pour ses rapports complets sur les progrès dans la mise en application du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et dans la réalisation de la paix et du développement durables en Afrique.

La République de Corée appuie le contrôle et la conduite assumés par l'Afrique dans la mise en application du NEPAD. À cet égard, nous sommes heureux de constater que l'année dernière a vu les engagements fermes pris par des pays africains de faire avancer la mise en place du NEPAD. Dans le même temps, ils développaient des cadres de politiques sectorielles, mettaient en application des programmes spécifiques et affectaient des attributions financières aux priorités choisies, telles que l'infrastructure et la santé. Toujours dans le même temps, la communauté internationale démontrait sa solidarité et s'associait avec le NEPAD par des propositions et des actions tendant à faciliter son exécution. Nous applaudissons par ailleurs l'engagement continu du système des Nations Unies de soutenir le NEPAD et nous espérons que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pourra jouer un plus grand rôle s'agissant de renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des Nations Unies dans son appui au NEPAD. En outre, nous nous félicitons des progrès constants réalisés en Afrique en matière de maintien et de consolidation de la paix.

Cependant, nous sommes préoccupés de noter que le Secrétaire général estime que les progrès sont lents et modestes en matière de gouvernance démocratique, de capacité administrative, d'indépendance de l'appareil judiciaire, de transparence et d'exercice des responsabilités. Nous pensons que la bonne gouvernance basée sur l'état de droit, la participation,

l'exercice des responsabilités et la transparence sont des conditions sine qua non pour le développement durable et la paix viable en Afrique.

En conséquence, nous nous félicitons de la récente mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et nous nous réjouissons particulièrement de l'augmentation du nombre des signataires du Mécanisme, portant ainsi leur nombre total à 23. Nous pensons que le Mécanisme est une très bonne façon de mettre à l'œuvre l'exercice mutuel des responsabilités au profit de la bonne gouvernance économique, politique et dans les entreprises, ainsi que du respect des droits de l'homme. Pour cette raison, nous encourageons davantage de pays africains à se joindre à cette importante initiative et nous espérons que le Mécanisme deviendra bientôt entièrement fonctionnel avec l'appui technique de la communauté internationale.

Pour notre part, afin de partager les diverses expériences et pratiques de bonne gouvernance et de réinvention du gouvernement, la République de Corée, en étroite collaboration avec les Nations Unies, accueillera, en mai 2005, le sixième Forum mondial sur la réinvention du gouvernement avec le thème « Vers la gouvernance concertée et transparente ». Nous avons la certitude que ce forum aidera tous les participants à trouver de nouvelles idées sur la bonne gouvernance et contribuera à renouveler les engagements de la communauté internationale à l'édification de la bonne gouvernance. Nous attendons avec intérêt la participation active des pays africains à ce forum.

L'expérience du développement faite par la République de Corée nous a menés à l'idée que le commerce international est un outil efficace à l'aide duquel les pays en développement peuvent développer leurs économies et s'intégrer dans l'économie mondiale. Cependant, afin que tous les pays, y compris ceux d'Afrique, puissent retirer tous les bénéfices du commerce international, il est nécessaire de créer un système commercial multilatéral plus libéralisé et propice au développement. À cet égard, nous croyons essentiel que des négociations visant à mettre en œuvre le Programme de Doha pour le développement et à élargir l'accès des produits africains au marché connaissent le succès. Il est également crucial que les pays en développement se concentrent sur l'augmentation de leurs capacités de production et sur le développement de leurs ressources humaines.

À cet effet, la République de Corée s'est associée aux efforts mondiaux pour faire aboutir les négociations du programme de Doha pour le développement et l'élargissement de l'accès de l'Afrique aux marchés. Mon gouvernement a également fourni un accès en franchise à son marché pour 87 articles en provenance des pays les moins avancés, dont la majorité sont en Afrique. Cela fait de la Corée le quatrième importateur mondial de produits en provenance de ces pays, selon les statistiques de l'Organisation mondiale du commerce. En outre, nous envisageons d'élargir davantage ce traitement préférentiel pour les produits des pays les moins avancés.

Nous basant sur notre propre expérience, nous ne pouvons pas exagérer l'importance de l'édification des ressources humaines dans le processus de développement. À cet égard, la République de Corée a invité 1 700 stagiaires africains, depuis les fonctionnaires gouvernementaux aux universitaires, pour qu'ils viennent étudier dans divers domaines, notamment l'éducation, l'administration publique, les soins de santé, l'approvisionnement en eau, l'agriculture et les politiques commerciales. Depuis 1991, nous avons également envoyé 300 médecins et experts dans divers domaines dans des pays africains.

Nous nous félicitons de la récente augmentation mondiale de l'aide publique au développement (APD) à l'intention de l'Afrique et nous espérons voir d'autres efforts pour augmenter l'APD en Afrique, de même que nous aimerions voir cette dernière utilisée plus efficacement. D'ailleurs, nous appelons de nos vœux davantage de progrès vers la solution des problèmes d'endettement des pays pauvres fortement endettés d'Afrique. En explorant des options telles que la restructuration et l'allègement de la dette, nous croyons qu'il est possible de trouver une solution finale qui contribuerait à la croissance économique durable des pays pauvres fortement endettés.

Pour sa part, la République de Corée a versé environ 260 millions de dollars d'APD au bénéfice de l'Afrique depuis 1991 et nous avons apporté l'année dernière une contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation de l'Initiative pour les pays pauvres fortement endettés. En plus de ses contributions au développement de l'Afrique en matière de commerce, d'APD et de réduction de la dette, la République de Corée s'est associée à l'effort mondial pour consolider la paix et la sécurité en

Afrique. À cette fin, nous participons actuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Sahara occidental, au Libéria et au Burundi. De plus, mon gouvernement a décidé d'apporter une contribution financière aux Programmes de déminage du Programme des Nations Unies pour le développement au Mozambique et en Érythrée.

En conclusion, nous pensons que le processus de mise en œuvre du NEPAD fait des progrès importants. Cependant, le partenariat entre les pays africains et les partenaires du développement doit être encore renforcé de manière à ce que les pays africains puissent continuer à conserver la direction du processus de mise en œuvre et à en être partie prenante. Parallèlement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/59/206), les partenaires du développement peuvent soutenir plus concrètement les pays africains en assurant la cohérence indispensable des politiques relatives au commerce, à l'aide et à la dette. La République de Corée souhaiterait renouveler son engagement d'aider les pays africains dans leurs efforts de développement. Nous sommes toujours confiants que la ferme détermination et la volonté politique des pays africains, qui trouvent en retour une réponse efficace de la communauté internationale, permettront davantage de progrès dans la mise en œuvre du NEPAD.

M. Ikouebe (Congo) : En axant mon intervention sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, je voudrais d'abord féliciter le Secrétaire général de notre Organisation pour l'excellent rapport (A/59/206) qu'il nous présente aujourd'hui, deux ans après l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique contenue dans la résolution 57/2. Ce rapport, produit en application de la résolution 58/233, met en relief les mesures et décisions prises par l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD et l'appui apporté par la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, au cours de la période sous examen.

Ma délégation, qui s'associe à la déclaration faite hier par le Nigéria au nom de l'Union africaine, se contentera de faire des remarques essentiellement sur les volets de l'action de l'Afrique elle-même et de l'appui de la communauté internationale.

Le rapport du Secrétaire général relève à juste titre que l'Afrique a enregistré au cours de la période écoulée des progrès notables, tant dans le domaine de la paix et du règlement des conflits que dans celui du développement économique. Il souligne les efforts de ces dirigeants africains qui ont pris l'engagement d'ancrer la nouvelle Afrique dans une dynamique de démocratie, de respect des droits de l'homme, de bonne gouvernance et de gestion transparente des ressources nationales. Le rapport atteste que le message de cette Afrique qui veut gagner, qui prend en mains son propre destin en comptant sur ses forces, est en marche. Nous en voulons pour preuve la mise en place et le fonctionnement des mécanismes et institutions prévus dans le cadre de la gestion et du règlement des conflits, le renforcement de l'état de droit et des réformes économiques favorisant l'investissement et la croissance.

Nous pouvons aujourd'hui affirmer que malgré les contraintes de toutes sortes, le NEPAD est en voie d'exécution. Ainsi, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration des plans directeurs sectoriels ainsi que dans l'exécution des programmes et projets bien identifiés. Certes, il sera bien difficile à beaucoup de pays africains de respecter l'engagement d'allouer 15 % de leurs budgets nationaux à la santé, 10 % à l'agriculture, 5 % à l'eau et à l'assainissement, etc., mais des actions encourageantes sont menées dans le cadre de l'exécution des projets prioritaires qui touchent des domaines aussi vitaux que les infrastructures – avec une liste de 20 projets –, la santé, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, la science et la technologie.

Cheville ouvrière de cette architecture, le secrétariat du NEPAD participe activement à la formulation des programmes d'investissement pour certains pays, notamment dans l'agriculture et l'alimentation, domaine dans lequel il a contribué par ailleurs à la réalisation d'un examen global des systèmes de réserve alimentaire à l'échelle du continent. La mise en œuvre du NEPAD ayant pour pilier les régions du continent, chacune des grandes communautés sous-régionales s'emploie à évaluer l'action à mener pour mieux ajuster ses interventions.

C'est pour identifier les facteurs de blocage et proposer un calendrier de mise en œuvre de 27 projets prioritaires sur une liste de 83 retenus dans cette sous-région d'Afrique centrale qu'un séminaire regroupant les experts des 11 pays membres de la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est tenu les 14 et 15 décembre derniers à Libreville, dans la capitale du pays, le Gabon, qui assure la coordination du NEPAD en Afrique centrale. Les projets retenus concernent principalement la construction de routes régionales, l'interconnexion des réseaux électriques, la mise en place de systèmes d'adduction d'eau et le développement des télécommunications.

C'est à la lumière de tous ces efforts visant à la fois les aspects d'ordre politique et institutionnel de paix et de sécurité, aussi bien que les réformes et les initiatives économiques, que plusieurs observateurs reconnaissent aujourd'hui les progrès réalisés par l'Afrique : croissance du produit national brut autour de 4 % en 2004, et sans doute 5 % en 2005, taux de croissance de 3 à 7 % dans la plupart des pays au sud du Sahara. Mais beaucoup d'observateurs notent également qu'en raison de la persistance de plusieurs facteurs négatifs, comme la pauvreté, les pandémies, le chômage et la pression démographique, ce taux de croissance devrait demeurer au-dessus de 7 % par an pour avoir un impact réellement significatif.

L'Afrique est donc consciente des efforts qu'il lui reste à accomplir, en plus des pas importants déjà faits. Elle apprécie d'autant l'appui international aux engagements qu'elle a pris et tenus.

Le rapport du Secrétaire général met l'accent sur l'appui que la communauté internationale, et notamment le système des Nations Unies, apporte à la mise en œuvre du NEPAD. Qu'il me soit à cette occasion permis de féliciter le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, animé par M. Ibrahim Gambari, qui fait un excellent travail d'information, de promotion et d'analyse en faveur du NEPAD. Tout récemment, le Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Olusegun Obasanjo, a plaidé devant le Conseil de sécurité en faveur du renforcement de ce Bureau, qui devrait bénéficier de tous les moyens indispensables à son fonctionnement, eu égard au rôle qu'il est appelé à jouer et aux attentes placées en lui.

Je voudrais surtout saluer la contribution inestimable de l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD dans ses différents aspects, et insister pour que les ressources financières additionnelles soient allouées à l'ensemble du système et à ses agences pour un engagement plus prononcé dans la mise en œuvre des programmes

adoptés. Par ailleurs, il est important que les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey soient concrétisés dans le sens de l'augmentation de l'aide publique au développement qui servirait à financer les projets du NEPAD. De même, des efforts doivent se poursuivre en vue de l'allègement et de l'annulation de la dette des pays africains pauvres.

C'est conscients de la nécessité et de l'urgence de ces concours extérieurs que nous voulons remercier tous nos partenaires extérieurs. Qu'ils trouvent ici l'expression de gratitude que mérite leur constant engagement qui nous encourage à consentir davantage de sacrifices.

Enfin, c'est avec un grand intérêt que nous attendons les conclusions des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique que le Secrétaire général a créé en vue d'un soutien accru de la communauté internationale au NEPAD.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*): Le Guyana est très heureux de s'associer aux déclarations faites par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la Barbade au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) membres de l'ONU au présent débat sur le thème « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ».

La question à l'examen aujourd'hui revêt une importance spéciale pour ma délégation compte tenu des liens historiques, de coopération et de solidarité que le Guyana entretient de longue date avec les pays d'Afrique. Nous sommes reconnaissants, par conséquent, de l'occasion qui nous est donnée d'exprimer notre appui aux efforts accomplis pour promouvoir la paix et le développement durables sur le continent.

Les rapports du Secrétaire général publiés sous les cotes A/59/206 et A/59/285 sont particulièrement utiles en ce qu'ils nous aident à apprécier les progrès enregistrés et les problèmes qui demeurent dans la recherche de la paix et de la prospérité dans toute l'Afrique. À cet égard, nous trouvons particulièrement encourageant de voir que les pays africains eux-mêmes prennent la tête de ce processus. Leur détermination mérite un soutien sans faille de la communauté internationale.

La lecture du rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, on voit se dégager une nette impression de prise en charge et de direction de la part des pays et des organisations africains et ce dans l'intégration croissante des priorités et programmes du NEPAD aux politiques et programmes nationaux. Les progrès enregistrés dans la mise au point des cadres de politiques sectorielles, la mise en œuvre des programmes spécifiques et l'établissement d'objectifs de dépenses concernant certaines priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont pour nous une source de satisfaction.

Nous notons le lancement d'initiatives spécifiques dans des domaines tels que l'infrastructure, la santé, l'éducation, l'industrialisation, etc. ainsi que les progrès enregistrés dans la mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'augmentation du nombre de pays ayant signé ce mécanisme pourrait bien refléter une confiance croissante dans l'intérêt d'un instrument susceptible de faire progresser l'ordre du jour du NEPAD.

Nonobstant les acquis encourageants obtenus jusqu'à présent, nous ne pouvons qu'être préoccupés par le fait que l'effort de réalisation des objectifs du NEPAD continuent de se heurter à de nombreux défis et contraintes. Le lourd fardeau de la dette africaine constitue une véritable saignée sur le potentiel de développement de l'Afrique. Le continent n'a pas les ressources financières nécessaires pour générer les niveaux de croissance voulus pour une réduction de la pauvreté. La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux reste marginale, tandis que la région n'a guère réussi à attirer d'investissements étrangers directs en nombre suffisant. Cet état de choses représente une entrave considérable à la réalisation non seulement des objectifs du NEPAD mais également des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Face à tous ces problèmes, les mesures positives prises par différents pays pour diminuer le fardeau de la dette de l'Afrique, notamment par l'annulation de la dette ainsi que l'augmentation de leur aide publique au développement au continent, sont à saluer. Toutefois, il est clair qu'il faut faire bien davantage dans ces domaines, ainsi qu'au niveau du commerce et des investissements étrangers directs, si l'on veut que l'Afrique soit en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du NEPAD.

Nous nous joignons, par conséquent, à ceux qui ont appelé à un appui international accru au Nouveau Partenariat. Nous engageons nos partenaires de la communauté des donateurs à accroître leur niveau d'aide publique au développement au continent et à prendre des mesures plus audacieuses pour soulager le fardeau de la dette des pays africains. Nous considérons également la coopération Sud-Sud comme une partie intégrante de la réponse internationale au NEPAD et nous trouvons encourageant le rôle joué par les pays en développement à l'appui de l'Afrique. Comme l'a souligné le représentant de la Barbade, hier, dans sa déclaration, les pays de la CARICOM ont pu apporter leur appui dans des domaines tels que la réforme électorale et la réforme du secteur public et ils se tiennent prêts à poursuivre leur coopération, dans les limites de leurs propres ressources.

S'agissant maintenant des questions de paix et de sécurité, ma délégation est heureuse de constater que le nombre des conflits armés en Afrique a chuté notablement ces dernières années. D'après le rapport du Secrétaire général, le nombre des pays de la région en proie à un conflit armé grave ou à des troubles civils est tombé de 14 en 1998 à 6 actuellement. Des tendances analogues sont constatées en ce qui concerne les pays traversant une grave crise politique ou une période de turbulences. Parallèlement, il y a toujours lieu de se préoccuper de ce que certains des pays potentiellement les plus riches de l'Afrique soient encore en proie à des conflits et donc incapables d'exploiter tout le potentiel de ressources. La poursuite du développement, par conséquent, ne saurait être séparée de la recherche continue de la paix.

Ma délégation espère et compte que le nouveau Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine jouera un rôle central dans le règlement des conflits et des différends et dans la promotion d'une paix durable sur le continent. Le rôle actif joué par l'Union africaine dans les crises majeures telles que celle du Darfour mérite tout l'appui du Guyana. Nous attendons avec impatience un nouveau renforcement de la coopération entre l'ONU et les dispositifs et institutions régionaux en Afrique. L'appui de l'ONU et, d'ailleurs, de l'ensemble de la communauté internationale reste crucial pour la bonne réalisation des objectifs de paix et de développement en Afrique.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui continu de mon gouvernement au processus positif de changement actuellement en cours en Afrique. Nous

voulons croire que la communauté internationale maintiendra le cap en ce qui concerne l'Afrique pour que le vaste potentiel de ce grand continent puisse se traduire en acquis tangibles à la fois pour son peuple et pour le monde.

M^{me} Al-Mulla (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation est heureuse de participer à ce débat sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous avons lu avec intérêt les rapports du Secrétaire général sur les progrès enregistrés au niveau de l'appui de la communauté internationale au NEPAD et dans les efforts déployés pour régler les conflits en Afrique.

Le Koweït attache une grande importance à ces deux questions, parce qu'elles reflètent les intérêts et préoccupations des États africains, avec lesquels nous avons des liens historiques étroits fondés sur nos rapports de solidarité face aux problèmes communs. Nous menons diverses activités économiques en Afrique et nous sommes convaincus que le NEPAD a contribué à consolider un principe dans lequel nous avions toujours cru – à savoir le lien étroit entre la réussite du processus de développement d'une part, et la stabilité politique et la paix d'autre part.

Je voudrais rendre hommage aux efforts déployés par les États africains eux-mêmes pour intégrer les priorités du NEPAD à leurs politiques nationales et à leurs plans de développement, ainsi qu'aux efforts qu'ils déploient pour créer des mécanismes institutionnels dans les domaines de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité, afin d'assurer le succès de cette initiative.

L'un des grands défis à relever par les États africains consiste à surmonter le cercle vicieux de la réduction de la dette afin de libérer suffisamment de ressources financières pour atteindre leurs objectifs de développement. Le rapport du Secrétaire général indique que 11 pays africains ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés et 11 autres États africains ont obtenu quelque avantage de l'annulation de la dette. Nous nous en félicitons.

Bien avant le NEPAD, le Koweït était l'un des premiers pays à s'efforcer d'alléger la charge de la dette des pays africains, qui constitue un lourd fardeau pour bon nombre d'entre eux. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le

Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a contribué à l'allègement de la dette de 12 États africains : le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée, l'Ouganda, le Mozambique, la Guinée-Bissau, le Niger, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Ghana, le Mali et la Mauritanie. La charge de leur dette a été réduite en leur accordant d'autres conditions de faveur et en réaménageant cette dette sur 40 ans, à commencer par un délai de grâce de 16 ans, assorti de taux d'intérêts de 0,5 à 2 %. Ces conditions sont plus souples que les conditions originales qui accompagnaient les crédits alloués. Le Fonds koweïtien examine actuellement la possibilité de réduire la dette d'autres pays africains, une fois parvenus au terme de l'aide fournie par l'Initiative PPTE. Je voudrais également indiquer que le partenariat entre les pays en développement eux-mêmes, ainsi que le rôle du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont tous deux contribué à réduire la dette extérieure de 18 États africains dans le cadre de l'Initiative PPTE.

De fait, le Koweït était l'un des premiers pays à fournir une aide au développement à un certain nombre de pays dans le monde, y compris en Afrique, et cette aide a parfois atteint 8,3 % de son produit national brut. Le Fonds koweïtien, depuis sa création en 1991, a accordé au NEPAD des prêts à des conditions libérales d'un montant de 637 millions de dollars. Le Fonds Koweïtien a également aidé un certain nombre d'institutions de développement africaines : le Fonds africain de développement a bénéficié d'un certain nombre de prêts qui, en 2003, s'évaluaient au total à 190 millions de dollars; la Banque africaine de développement s'est vue accorder 115 millions de dollars; la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique a reçu 48 millions de dollars; et le Programme spécial pour les pays de l'Afrique sub-saharienne a obtenu une aide de 15 millions de dollars.

Le Fonds koweïtien a également accordé à la mi-2004 une aide technique d'un montant total de 220 millions de dollars, dont 10 % ont été versés aux pays africains. Le Fonds koweïtien participe également à un certain nombre de programmes de relèvement évalués à plus de 100 millions de dollars au profit de 11 pays africains pour contribuer, notamment, au succès du premier programme de lutte contre la cécité des rivières. Au total, 19 autres pays africains ont bénéficié d'une aide jusqu'en 2003 par le biais de ce programme,

dont l'Angola, le Malawi, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo. Je voudrais également mentionner notre participation aux efforts de lutte contre les maladies tropicales dans le cadre de la Fondation pour la lutte contre les maladies tropicales, dont le Koweït est l'un des fondateurs. Le Fonds koweïtien a également participé à l'Institut international de droit du développement par lequel l'aide est accordée à un certain nombre de pays africains.

Le Koweït, par le biais du Fonds de l'OPEP, participe activement à un certain nombre de projets de développement dans les pays en développement. Quatre-vingt-dix-neuf États ont été aidés par le Fonds de l'OPEP, dont 46 États africains. Le montant des prêts accordés à des conditions libérales s'élevait à près de 5 milliards 382 millions en janvier 2004. À ce jour, 3 milliards 482 millions ont été versés par le Fonds. Ce partenariat a aussi pour objet la participation du Fonds de l'OPEP au Fonds commun pour les produits de base. Il offre aux États des prêts et des possibilités de participer à la lutte contre le VIH/sida.

Pour terminer, nous voudrions faire quelques observations supplémentaires. Premièrement, le NEPAD n'est pas un exercice temporaire mais un processus permanent et à long terme qui exige une évaluation constante. Au Koweït, par le biais du Fonds koweïtien, nous avons pris part aux réunions ministérielles de la Communauté de développement de l'Afrique australe depuis le début des années 80. Nous avons donc été en mesure de suivre l'évolution du NEPAD depuis la conception de cette idée jusqu'à l'époque actuelle où il pourrait être considéré comme une politique de renaissance africaine. Cette idée était un succès parce que l'Afrique était déterminée à en faire un succès.

Deuxièmement, les États africains et les institutions spécialisées africaines doivent redoubler d'efforts pour promouvoir cette initiative sur le plan international et ne pas seulement concentrer leurs efforts sur un continent ou un groupe de pays donateurs. Ils doivent également sensibiliser la communauté internationale au sort des pays africains.

Troisièmement, nous saluons le rôle pionnier que joue l'ONU dans la mobilisation de l'aide internationale en faveur du NEPAD. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour avoir créé le

Groupe consultatif sur l'appui international au NEPAD. Nous voudrions remercier M. Ibrahim Gambari qui a souligné le rôle joué par cette initiative sur le plan international.

Quatrièmement, les États africains ont déployé des efforts considérables pour satisfaire aux exigences de la communauté internationale. Ces pays doivent jouer un rôle fondamental dans la stabilisation de l'Afrique afin d'encourager les pays donateurs et le secteur privé à fournir l'aide technique et économique nécessaire à ce continent. Il est grand temps que la communauté internationale prenne de nouvelles mesures pour encourager l'Afrique par l'augmentation de l'aide politique, matérielle et technique afin de faire fond sur les énormes efforts déjà consacrés à la création de conditions pacifiques nécessaires pour l'aide au développement.

M^{me} Lima da Veiga (Cap-Vert) (*parle en anglais*): D'emblée, je voudrais me féliciter de l'initiative qui a été prise de maintenir les questions aussi fondamentales pour notre continent à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, au titre des points 38 et 49.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de ses rapports dignes d'intérêt et encourageants sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

Le débat commun sur ces questions met en relief l'interdépendance qui existe entre la paix, la sécurité et le développement, ainsi que la nécessité d'analyser en profondeur les difficultés auxquelles l'Afrique continue de se heurter.

Le Cap-Vert s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine et par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine. J'aimerais toutefois m'arrêter sur certains points qui méritent à mon avis d'être pris en considération.

Comme les différents orateurs qui m'ont précédé dans ce débat l'ont dit clairement: malgré le pessimisme de certains analystes devant la situation de l'Afrique, les Africains ont une vision claire et

nouvelle de leur avenir et prouvent leur détermination de la concrétiser. Ils ont pris leur destin en main.

Les pays africains et les organisations régionales ont pris une série de mesures visant à faire avancer les négociations de paix et à faciliter la conclusion d'accords de paix afin de régler les conflits en cours. Ils ont également mis en place des cadres juridiques et institutionnels propices à la prévention des conflits ainsi qu'au rétablissement et au maintien de la paix. Bien des progrès ont été accomplis, l'Afrique étant désormais en proie à moins de conflits qu'au moment de la publication du premier rapport du Secrétaire général sur la question (A/52/871), en 1998.

La création du Conseil de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine constitue un grand pas en avant pour cette organisation, qui peut ainsi contribuer efficacement à la gestion et au règlement des conflits. Depuis qu'il a été créé, le Conseil de paix et de sécurité se penche sur les conflits et surveille l'évolution de la situation dans 12 pays africains.

Dans ce contexte, il est réjouissant de souligner l'issue positive du processus de paix en Somalie, qui a culminé avec l'investiture, cette semaine, des plus hautes autorités du pays. Cela a été rendu possible par l'intervention résolue de l'Union africaine et des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ainsi que par le précieux appui apporté par le Gouvernement kenyan et d'autres partenaires, en particulier l'Organisation des Nations Unies.

Plus près de chez nous, le Cap-Vert, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contribue de façon essentielle à la gestion des conflits qui frappent l'Afrique de l'Ouest, dans les pays de l'Union du fleuve Mano et en Guinée-Bissau.

Cependant, les conflits et les troubles civils restent le principal obstacle sur la voie du développement africain. Il y a des lacunes à combler ainsi que des problèmes et des contraintes à surmonter. En outre, il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour éliminer les causes profondes des conflits et traiter les situations d'après conflit avec la plus grande efficacité. Nous ne pouvons nous permettre d'essayer des revers qui risqueraient de semer le chaos dans les pays ou régions en proie à des conflits ainsi que chez leurs proches voisins.

Dans ce contexte, l'Afrique et l'ONU devraient resserrer leur coopération s'agissant de surveiller la

situation qui prévaut en Guinée-Bissau, aider les autorités légitimes à traiter les causes structurelles des crises récurrentes, affermir la stabilité et mobiliser les ressources nécessaires pour le redressement économique.

La question de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères relève d'un autre thème qui mérite un examen approfondi aussi bien à l'intérieur qu'au-delà des frontières africaines. Il convient, par ailleurs, de renforcer les mesures prises pour y mettre fin.

Comme le chef de l'État capverdien l'a récemment déclaré, la paix ne se réduit pas à la simple absence de guerre. Une paix solide exige un délai suffisant et des politiques de restauration de la confiance entre les parties et une stratégie pour sa consolidation. De même, la paix et la stabilité à l'intérieur des États requièrent des institutions et des politiques intégratives, unificatrices, respectueuses de toutes les composantes des nations et répondant à leurs aspirations politiques et économiques légitimes, assurant dans le même temps, la protection de leurs identités culturelles.

S'il est vrai que la responsabilité principale de la paix incombe aux États africains, une action concertée de la part de la communauté internationale reste primordiale pour faire face aux conflits en cours et réagir à l'émergence de nouveaux conflits ou de menaces susceptibles de compromettre la stabilité politique et sociale.

Dans ce contexte, le nouveau partenariat entre l'ONU et les organisations régionales revêt désormais une importance particulière. Le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, de même que le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, ont préparé le terrain à l'adoption d'une démarche globale pour faire face aux conflits.

Nous applaudissons également à d'autres initiatives engagées par les partenaires internationaux, comme celles de l'Union européenne, ainsi que l'engagement du Groupe des Huit de soutenir les efforts déployés pour renforcer les capacités des organisations régionales africaines de gérer et de régler efficacement les conflits.

Tout en investissant massivement dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix, les autorités et les sociétés africaines posent les fondations du développement durable. Comme cela est largement admis, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique repose sur la détermination des Africains de se sortir eux-mêmes, et le continent tout entier, du malaise occasionné par leur sous-développement et leur exclusion de la mondialisation.

Les volets socioéconomiques du NEPAD sont essentiels pour aider l'Afrique à avancer sur la voie du développement durable et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement qui y ont trait. Les pays africains ont prouvé leur détermination de mettre en œuvre le NEPAD en allouant des ressources financières aux secteurs classés prioritaires.

L'augmentation du nombre des pays qui ont adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine témoigne de l'approche volontariste des africains et du fait qu'ils contrôlent et dirigent le processus. Nous pensons que le Mécanisme contribue utilement à mettre les responsabilités mutuelles au service d'une meilleure gouvernance économique et politique.

Là encore, comme l'indique le Secrétaire général, les progrès accomplis dans la gestion des crises n'ont pas eu de répercussions substantielles sur la lutte engagée contre la pauvreté économique et sociale et l'exclusion sociale, qui continuent de frapper un grand nombre d'Africains. Le manque de ressources constitue un obstacle majeur, notamment pour renforcer les capacités, pour faire reculer le chômage, surtout celui des jeunes et des femmes, pour réduire les pressions démographiques, pour assurer une distribution équitable des ressources et pour combattre la pandémie du VIH/sida.

Par ailleurs, la crise de la dette africaine ne se réduit plus à un manque temporaire de liquidités; elle relève à présent d'une insolvabilité structurelle, qui entrave sérieusement le développement socioéconomique du continent. C'est pourquoi nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il indique qu'il est nécessaire d'étudier de plus près les incidences du service de la dette sur le financement de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Malgré les engagements pris sur la scène internationale, plus précisément à Monterrey, la cohérence des politiques n'est pour l'instant pas un

principe essentiel de l'assistance à l'Afrique, comme le souligne le rapport. Il est possible d'assurer une plus grande cohésion de l'aide internationale au niveau des politiques commerciales et des mesures relatives à l'octroi de l'assistance et à la dette pour épauler les efforts endogènes engagés par l'Afrique pour relever ces défis.

J'aimerais à présent m'arrêter un instant sur un thème d'une très grande importance pour mon pays. La réalité africaine est multiple. C'est pourquoi il est nécessaire d'intégrer véritablement à la mise en œuvre du NEPAD les dimensions particulières propres aux réalités spécifiques telles que celles des îles et des pays sans littoral. Le Cap-Vert, qui, avec d'autres États africains insulaires ou semi-insulaires, a lancé une réflexion sur cette question, se félicite de voir que l'on prend de plus en plus conscience de cette nécessité. Dans ce contexte, nous nous félicitons à l'avance d'avoir la possibilité de tenir un débat large dans le cadre de la réunion de haut niveau qui sera convoquée le premier semestre de l'année prochaine, avec l'appui du secrétariat du NEPAD et du système des Nations Unies.

Je voudrais réaffirmer la volonté politique et la détermination du Cap-Vert dans la mise en œuvre du NEPAD. Nous restons convaincus qu'une réponse efficace de la communauté internationale encouragera de nouveaux progrès dans la mise en œuvre du NEPAD. Tel est l'intérêt de tous, Africains et non-Africains.

Pour terminer, il est encourageant de noter le rôle louable joué par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour maintenir les questions africaines au rang des priorités mondiales et encourager l'appui de la communauté internationale à la paix et au développement en Afrique, ainsi également que pour coordonner les efforts déployés au sein du système des Nations Unies afin de garantir la cohérence des politiques relatives aux priorités du NEPAD.

M. Diarra (Mali) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine, et à celle faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation félicite le Secrétaire général pour la qualité de ses rapports sur les points de l'ordre du jour sous examen aujourd'hui.

L'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a été un acte politique fort de la part de nos dirigeants dans la recherche de voies viables pour assurer le développement intégré du continent africain. Son approbation par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka en 2001 a été l'amorce de la convergence entre cette vision véhiculée par le NEPAD et les ambitions d'intégration économique que s'est fixées l'Organisation continentale. Cette appropriation du NEPAD a permis de créer une cohérence entre l'existence de communautés régionales et l'approche continentale du développement. L'effort de convergence a été renforcé sur le continent, par la mise à profit des contributions du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

Au cours de la période considérée, le NEPAD a évolué de la vision politique vers l'élaboration de plans directeurs portant sur des thèmes précis et vers l'exécution de programmes et projets dans les secteurs prioritaires. Des objectifs de dépenses ont même été définis au titre de certains secteurs prioritaires, en l'occurrence en faveur du renforcement des infrastructures, dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, du tourisme, de l'agriculture, des sciences et de la technologie, de l'industrialisation et de la santé.

Il y a urgence à renforcer les programmes nationaux et régionaux dans le secteur de la santé pour contenir et faire reculer l'impact négatif du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme sur la santé publique sur le continent. Plus de 144 millions de personnes sont exposées au paludisme en Afrique. Près de 12 millions de cas de paludisme sont recensés, causant ainsi près de 310 000 morts par an, dont près de 200 000 nouveau-nés.

Ma délégation salue la convergence entre le Plan d'action contre le paludisme, adopté par les chefs d'État africains à Abuja en avril 2000, et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette convergence a été favorisée par l'action du Partenariat pour faire reculer le paludisme, lancé par le système des Nations Unies, celle du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et celle de la société civile, notamment la Fondation « Médicaments contre le paludisme ». Au niveau du continent africain, les structures nationales prennent en charge les objectifs du Plan d'action d'Abuja. Des

réseaux sous-régionaux se mettent en place pour harmoniser les programmes. L'Union africaine et le NEPAD ont également intégré la lutte contre le paludisme et ont établi des passerelles avec le secrétariat du Partenariat pour faire reculer le paludisme.

Tous les efforts dans la lutte contre ce fléau doivent tendre à la prévention, par la vulgarisation de moustiquaires traitées à l'insecticide, la mise au point de nouveaux insecticides et l'association de cures préventives aux campagnes de vaccination élargie, en particulier en faveur des femmes enceintes et des nouveau-nés, par la recherche de vaccin et par le renforcement des capacités en matière de santé.

Des molécules ACT à base d'artémisinine, plus efficaces pour les cas de résistance aux traitements traditionnels, doivent être accessibles. Ces actions nécessitent assurément des ressources supplémentaires, quand on sait par exemple que ces nouvelles molécules coûteront au moins 1 milliard de dollars en 2004, soit quatre fois plus cher que les molécules déjà existantes. Les pays africains doivent également réorienter les ressources vers ce secteur prioritaire et prendre des mesures pour supprimer les droits et taxes sur les moustiquaires, les médicaments et les technologies y afférentes.

Les partenaires de l'Afrique devront également augmenter de manière substantielle leur niveau d'aide. C'est le lieu de se féliciter de l'allocation de ressources supplémentaires du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, faisant ainsi que 29 % des ressources du Fonds sont affectés à ce secteur prioritaire.

La traduction de la vision du NEPAD en programmes et projets quantifiables a été le résultat de son appropriation par les structures qui ont été mises en place à cet effet au niveau du continent. À cet égard, ma délégation rend hommage aux chefs d'État et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD pour leur persévérance.

Nous félicitons également le Groupe de personnalités éminentes chargé de contrôler le processus d'évaluation pour l'adoption de son programme de travail et de son règlement intérieur. Je me félicite que mon pays, le Mali, à l'instar de 22 autres pays africains, ait adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Comité directeur et le secrétariat du NEPAD jouent également un rôle

prépondérant. La réalisation des objectifs du NEPAD s'appuie, par ailleurs, sur les Communautés économiques régionales de l'Union africaine et sur la Commission de l'Union. Il y a donc une nécessité d'assurer la convergence entre les priorités de l'Union et celles du NEPAD.

Les programmes et projets du NEPAD ne peuvent être conçus et mis en œuvre sans le soutien de nombreux partenaires extérieurs du continent africain, au sein du Forum du partenariat pour l'Afrique, et sans celui de la Commission pour l'Afrique créée en février dernier. La coopération Sud-Sud participe également au renforcement des capacités et à l'établissement de relations de partenariat entre les secteurs privés et publics africains et asiatiques. Nous les appelons à poursuivre leur soutien dans la phase d'exécution.

Le partenaire privilégié de l'Afrique est sans nul doute le système des Nations Unies, à travers le Groupe consultatif mis en place par Secrétaire général. Cette structure examine et évalue la portée et la pertinence de l'aide internationale et présente au Secrétaire général les mesures à prendre par la communauté internationale pour renforcer la mise en œuvre de l'initiative. En outre, chaque organisme du système des Nations Unies apporte l'expertise dans son domaine de compétence. Ma délégation fait une mention spéciale du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, pour leur engagement en faveur du NEPAD et du Plan d'action de Bruxelles, respectivement.

Au titre des actions que les partenaires doivent entreprendre pour soutenir la mise en œuvre du NEPAD, figure le traitement de la dette du continent de manière à la rendre soutenable et viable. L'augmentation substantielle du volume de l'aide publique au développement est une condition indispensable pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour y parvenir, l'APD en faveur de l'Afrique doit passer de 23,9 milliards de dollars aujourd'hui à 50 milliards de dollars par an. Par ailleurs, l'harmonisation et la simplification des modalités administratives préalables s'imposent.

S'agissant de la participation du continent au commerce international, outre les préférences convenues au plan bilatéral avec certains pays, les capacités de l'Afrique doivent être renforcées aussi

bien dans le domaine des négociations commerciales que dans le domaine de l'offre. Cela pose le problème de l'investissement productif. Aujourd'hui, l'Afrique n'attire que 2 % du montant des flux de capitaux mondiaux. L'investissement étranger direct, qui était de 14 milliards de dollars en 2003, est concentré au niveau de quelques pays et de quelques secteurs d'activité. Les partenaires peuvent également contribuer à créer un environnement propice à l'investissement. Le rapport conclut à la nécessité d'exploiter tous les mécanismes de coordination existants pour renforcer la cohérence des politiques relatives au commerce, à l'aide et à la dette pour créer la complémentarité qu'il faut en faveur du NEPAD.

Ma délégation estime que le rapport ne met pas suffisamment en relief le potentiel de la diaspora africaine dans la réalisation des programmes du NEPAD. L'apport de la diaspora peut être de deux sortes. Il peut consister en l'expertise qui fait cruellement défaut pour la conception et la réalisation des programmes du NEPAD. Les intellectuels africains se sont expatriés en masse vers des horizons susceptibles de leur permettre de mettre en valeur leurs connaissances. À cette catégorie s'ajoute une autre constituée des descendants d'Africains qui se sentent liés au continent. Les moyens doivent donc être identifiés pour les impliquer dans la mise en œuvre du NEPAD. La Conférence sur la diaspora, qui s'est tenue à Dakar il y a quelques jours à l'initiative du Président Wade, du Sénégal, a certainement posé les termes de cette contribution.

La contribution de la diaspora pourrait également consister en la mobilisation de l'épargne vers l'investissement productif dans les pays d'origine. Les transferts effectués par les migrants de par le monde en 2003 se chiffraient à 80 milliards de dollars. L'Afrique doit s'atteler à cette tâche aussi bien auprès des Africains expatriés que de leurs pays de résidence. Ceux-ci doivent accorder des facilités en matière de transferts de fonds. À plus long terme, l'Afrique doit prioritairement s'attacher à améliorer les conditions de vie et de travail de cette diaspora dans les pays de résidence. À cet égard, la ratification de la Convention sur les droits des migrants et des membres de leurs familles, que mon pays a l'honneur de présider, devient un impératif. Aussi, l'expérience accumulée par l'Organisation internationale pour les migrations pourrait également être mise à profit dans ce cadre.

Le maintien d'un environnement de paix et de stabilité sur le continent africain est une condition préalable pour la réalisation des objectifs de développement socioéconomique tels que définis par le NEPAD. En contrepartie, celui-ci aura une incidence positive sur la paix sociale car son volet gouvernance politique et économique vise justement à éliminer les abus et excès qui sont souvent les causes premières des crises en Afrique. Il faudra également renforcer les capacités dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et des ressources naturelles, qui alimente les conflits.

Le système des Nations Unies et les autres partenaires du continent doivent poursuivre leur coopération avec les organisations sous-régionales et avec l'Union africaine afin de renforcer leurs capacités en matière de maintien de la paix, en mettant l'accent sur la protection des femmes et des enfants dans les situations de conflit. Il faut renforcer l'assistance et la protection aux réfugiés en Afrique. Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix doivent apporter un appui politique, technique et financier aux actions de consolidation de la paix, assurant l'état de droit, la relance de l'économie et le développement durable du pays. Il faut inscrire la paix et la stabilité dans la durée.

Pour terminer, avec la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la protection des droits de l'homme doit s'inscrire comme un sacerdoce dans notre continent. C'est, de l'avis de ma délégation, une condition indispensable pour la paix sociale.

M. Aye (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour manifester sa solidarité avec l'initiative africaine qu'est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et pour l'appuyer. Ma délégation juge encourageants les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette initiative qui en est aujourd'hui à sa troisième année. L'attachement des pays africains au NEPAD est clair. Un nombre croissant de pays africains adhèrent au processus volontaire d'autoévaluation afin d'identifier et de mettre en œuvre les meilleures pratiques de la gouvernance politique et économique, ce qui est demandé dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les premières missions d'appui ont pu se rendre cette année au Ghana, au Rwanda, à Maurice et au Kenya pour préparer leurs évaluations. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD a également été en mesure

d'identifier 20 projets d'infrastructure hautement prioritaires dans des domaines allant de l'énergie, aux transports, à l'eau, à l'assainissement et aux technologies de l'information et de la communication, qui sont indispensables au développement de l'Afrique.

Nous nous félicitons de l'appui que la communauté internationale a manifesté en faveur de la mise en œuvre du NEPAD par le biais d'initiatives telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le processus sino-africain et le Fonds Inde-Afrique. Nous saluons l'engagement pris par le Secrétaire général d'aider le NEPAD, ainsi que la création récente d'un Groupe consultatif qui l'aidera à suivre l'appui de la communauté internationale.

Nous notons, et c'est encourageant, que l'assistance internationale accordée à l'Afrique a augmenté ces deux dernières années, passant de 22,2 milliards de dollars en 2002 à 23,09 milliards en 2003. L'investissement étranger direct s'est également accru, passant de 11 milliards de dollars en 2002 à 14 milliards de dollars en 2003. Vingt-trois pays africains ont bénéficié d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Nous sommes encouragés de noter que les dirigeants du Groupe des Huit ont prorogé cette initiative de deux années supplémentaires. En outre, les pays africains ont bénéficié de mesures de facilitation du commerce.

Toutefois, malgré cette coopération, l'Afrique – comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/59/206) – a encore besoin d'aide, d'un allègement de la dette, d'investissements étrangers et d'assistance commerciale pour mettre en œuvre le NEPAD. Nous sommes persuadés que la communauté internationale continuera de fournir un appui soutenu afin de veiller à la pleine mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La paix et la stabilité sont des conditions préalables au développement économique de l'Afrique. Sans un environnement porteur de paix et de stabilité, le développement économique ne connaîtra aucun progrès. Ma délégation se félicite tout particulièrement de ce que le récent rapport du Secrétaire général (A/59/285) indique qu'aujourd'hui, l'Afrique est bien plus pacifique que jamais auparavant. Pourtant, des problèmes auxquels est actuellement confrontée l'Afrique montrent que de nouveaux efforts sont

nécessaires pour instaurer la paix et la stabilité. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour jouer un plus grand rôle dans le maintien de la paix.

Nous saluons la création et le lancement officiel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 25 mai 2004. Le déploiement de forces de maintien de la paix africaines dans les zones de conflit de la région contribuera inmanquablement à la réalisation d'une paix véritable en Afrique.

L'une des plus grandes menaces pour les pays africains est la forte prévalence du VIH/sida. Cette maladie est susceptible de priver de nombreux pays africains de leurs ressources humaines et de leur main-d'œuvre si précieuses. Le sida touche également les femmes et les enfants, détruisant leur famille et leur vie sociale. Ma délégation lance un appel en faveur d'une mise en œuvre réussie de l'Initiative 3 x 5 de l'Organisation mondiale de la santé, qui vise à faire passer le nombre de personnes sous traitement à trois millions d'ici à la fin de l'année 2005. Outre les activités de prévention et d'éducation, il faudra rigoureusement mettre en œuvre un projet de traitement qui soit à la mesure de la gravité de cette crise en matière de santé. Ma délégation demande également que des traitements non onéreux soient mis à la disposition des personnes souffrant du VIH/sida en Afrique.

Le paludisme est pour l'Afrique une autre source de préoccupation en matière de santé. On estime à plus de 300 millions le nombre de cas enregistrés chaque année de par le monde, dont plus d'un million succomberont à la maladie. Quatre-vingt-dix pour cent de tous les cas de paludisme se concentrent en Afrique, notamment au sud du Sahara, touchant principalement les jeunes enfants et les femmes enceintes. Nous saluons la campagne « Faire reculer le paludisme », lancée conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui vise à réduire de moitié le nombre de décès causés par le paludisme d'ici à l'an 2010 et de 75 % d'ici à l'an 2015. Alors que nous abordons la deuxième partie de la Décennie des Nations Unies pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, l'Afrique continue à être confrontée à la menace de cette maladie. Les institutions des Nations Unies et la

communauté internationale doivent redoubler d'efforts afin de réaliser les objectifs fixés dans le cadre de cette Décennie.

En plus de favoriser les mesures d'appui international, la coopération Sud-Sud joue un rôle important dans le développement africain. Ma délégation est fermement convaincue que la coopération Sud-Sud complètera l'aide au développement de l'Afrique fournie par la communauté internationale. À cet égard, je souhaite mentionner la coopération existant l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Afrique. Comme l'a déclaré le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, le prochain Sommet de l'ANASE et de l'Afrique, qui doit se tenir à Bandung en 2005, donnera sans aucun doute un nouvel élan à l'esprit de Bandung et renforcera la coopération dans les domaines social et économique entre nos deux groupes régionaux.

À l'heure de la mondialisation, on ne saurait rester indifférent aux événements qui se déroulent aux quatre coins du monde. Si nous ne nous attaquons pas de façon suffisamment agressive aux problèmes de l'Afrique, ceux-ci finiront par toucher tout le monde. Par conséquent, ma délégation lance un appel pour que le NEPAD soit mis en œuvre de façon soutenue dans toute la mesure du possible et pour que la coopération de la communauté internationale soit renforcée, afin d'aider les populations africaines à réaliser leurs aspirations.

M. Shah (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand privilège de participer à cet important débat aujourd'hui, qui porte essentiellement sur le lien inextricable entre la paix et le développement. Les deux rapports du Secrétaire général – l'un sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/59/285), et l'autre sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'appui international en sa faveur (A/59/206) – se complètent mutuellement. Les rapports dressent un tableau global et cohérent des efforts déployés par le continent pour régler les conflits, stabiliser la paix et créer les conditions favorables pour le développement en Afrique.

Le Secrétaire général a fait état de progrès constants réalisés dans les domaines de l'instauration et du maintien de la paix en Afrique. Il est

encourageant de voir que, par rapport à 1998, le nombre de pays africains connaissant une situation de conflit armé ou une profonde crise politique a diminué, en partie grâce aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. Les dirigeants africains et les institutions africaines sont aujourd'hui de plus en plus déterminés à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. L'Union africaine (UA) et son Conseil de paix et de sécurité assument d'importantes responsabilités. L'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale apportent des contributions remarquables à la paix et à la sécurité régionales. La coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations régionales et sous-régionales ont beaucoup évolué. De l'avis de ma délégation, ces tendances sont très positives et doivent être maintenues et renforcées. Nous appuyons l'intention du Secrétaire général de rechercher de nouveaux moyens de coopération entre l'ONU et l'UA.

Ces réalisations sont certes impressionnantes, mais de nouveaux conflits et de nouvelles crises complexes continuent d'affliger l'Afrique. Aujourd'hui, le risque de replonger dans le conflit est réel, car les nouvelles tendances et les sources de conflit sont susceptibles de porter atteinte à la paix et à la sécurité. Le Secrétaire général a mentionné à cet égard la pauvreté, et notamment le chômage chez les jeunes. Il a également mentionné l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, qui sont une importante source d'instabilité en Afrique. Nous sommes on ne peut plus d'accord avec le Secrétaire général à ce propos. À notre avis, nombre des situations de conflit en Afrique aujourd'hui sont la conséquence directe des politiques de pauvreté et de pénurie.

La pandémie du VIH/sida est une autre source de déstabilisation, au même titre que les pressions démographiques et les facteurs écologiques, comme il est reconnu dans le rapport du Secrétaire général.

Le Pakistan est un important partenaire dans l'investissement de la communauté internationale en Afrique. Nous pensons que le potentiel de l'Afrique ne pourra être pleinement réalisé tant que les conflits font rage sur ce continent. Le Pakistan est convaincu que la paix durable ne peut être garantie que si l'on élabore et maintient une stratégie de prévention des conflits

globale qui s'attaque aux causes profondes des conflits, renforce les capacités à long terme de règlement pacifique des différends et mobilise des ressources pour la consolidation de la paix après les conflits, la reconstruction et le développement. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent œuvrer de concert pour élaborer une action politique globale, intégrée et cohérente.

Nous sommes heureux de voir que des efforts ont déjà été entrepris en vue de construire un partenariat viable et efficace pour affronter la myriade de problèmes en Afrique. Nous félicitons les dirigeants africains pour la vision dont ils ont fait preuve en lançant le NEPAD, une initiative de l'Afrique, appartenant à l'Afrique et menée par l'Afrique, fournissant un cadre intégré et global pour la croissance et le développement durables de l'Afrique. Le NEPAD a, comme il se doit, une large vision de l'avenir de l'Afrique, définit une stratégie pour la réalisation de cette vision et énonce un programme d'action visant un certain nombre de domaines prioritaires clefs.

Le Secrétaire général note, dans son rapport, que le NEPAD a accompli d'importants progrès dans l'élaboration de cadres sectoriels, en mettant en œuvre des programmes et des projets précis et en établissant des objectifs de dépense concernant certaines priorités sectorielles du NEPAD, notamment l'infrastructure, la santé, l'éducation, l'agriculture et l'environnement. Cela est en effet très encourageant. Rien de cela n'aurait été possible sans la détermination et la volonté politique collective des pays africains qui se sont mobilisés pour faire en sorte que le NEPAD serve la cause du développement.

Les progrès réalisés sont indéniables, mais restent malheureusement bien en deçà du potentiel véritable du NEPAD. Le continent africain se heurte à de graves difficultés dans la mise en œuvre concrète de bon nombre de ses programmes. Au premier plan de celles-ci figure l'insuffisance des revenus fiscaux pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins actuels.

De très nombreux signes indiquent que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) resteront largement hors de portée pour l'Afrique à moins d'une action significative pour accroître les flux actuels d'aide au développement afin de produire les ressources nécessaires à la réalisation des OMD.

L'incapacité de l'Afrique à atteindre les OMD apparaîtrait aussi comme un échec du NEPAD.

La question des flux de ressources doit être abordée rapidement et de façon efficace, avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général cite plusieurs actions entreprises par la communauté internationale pour renforcer ses activités et initiatives en faveur du développement en Afrique. Ma délégation estime cependant qu'il faut en faire davantage, et d'urgence.

Une mesure importante, signalée dans le rapport, est l'allègement de la dette des pays africains, y compris l'annulation de la dette de l'Afrique par les pays développés partenaires de développement. Nous nous en félicitons. De tels efforts doivent être encore élargis à d'autres pays africains qui connaissent une situation de détresse financière.

L'augmentation continue des flux d'investissements étrangers directs en direction de l'Afrique est encourageante, même si les chiffres restent insignifiants par rapport au volume total des investissements mondiaux. Nous sommes convaincus que les outils les plus importants pour mettre l'Afrique sur la voie d'un développement rapide sont les suivants : l'accroissement des investissements, l'expansion des échanges commerciaux grâce à un meilleur accès des exportations de l'Afrique aux marchés, et le renforcement des capacités et des ressources humaines. Ces éléments doivent selon nous être les trois piliers principaux d'un partenariat stratégique entre l'Afrique et le reste du monde.

Nous estimons aussi que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, la récente Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique et d'autres initiatives semblables font partie d'un processus important qui peut compléter les efforts accomplis dans le cadre du NEPAD.

La cohérence des politiques représente un défi aussi fondamental pour l'Afrique que pour le reste du monde en développement, dans le contexte d'un appui international. C'est pourquoi nous souhaitons saisir cette occasion pour mettre l'accent sur la nécessité de longue date, non seulement pour l'Afrique mais aussi pour d'autres régions en développement, de suivre une stratégie de développement intégrée.

Pour sa part, le Pakistan a toujours apporté un appui actif aux initiatives visant à répondre aux problèmes et aux crises auxquels sont confrontés les pays africains. Nous avons aussi appuyé vigoureusement une mise en œuvre concrète et rapide du NEPAD. Le Pakistan a toujours appuyé les aspirations politiques et économiques de l'Afrique. Nous sommes aussi très fiers de notre participation à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Notre personnel militaire et civil a pris part à des opérations des Nations Unies au Burundi, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Namibie, en Sierra Leone, en Somalie et au Sahara occidental.

Au plan national, le Gouvernement pakistanais gère depuis 1986 un programme d'assistance technique spéciale pour l'Afrique, qui est un succès, comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général. Des centaines de jeunes spécialistes africains issus de différents secteurs ont bénéficié de ce programme, qui se poursuit.

J'aimerais terminer en observant que les conflits ont depuis trop longtemps sapé le potentiel de l'Afrique. Les populations africaines continuent à souffrir des conséquences de cet état de fait. Le continent a des défis colossaux à relever, mais l'Afrique dispose enfin des moyens de prendre véritablement un nouveau départ. Le NEPAD représente un cadre réaliste pour relever les défis qui se posent à l'Afrique. Les engagements ont été pris et les plans arrêtés. Il est maintenant temps que le monde transforme ses paroles en actes. Il s'agit là non seulement d'une responsabilité politique, mais aussi d'une obligation morale.

M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Nigéria au nom de l'Union africaine ainsi qu'à celle faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine. Elle s'associe également aux délégations précédentes pour saluer la tenue de ce débat sur l'important thème du développement de l'Afrique.

Nous saisissons cette occasion pour adresser nos sincères remerciements au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il porte à l'Afrique. Cet intérêt est concrétisé par la désignation d'un membre du Secrétariat – M. Ibrahim Gambari – pour s'occuper du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous adressons nos félicitations à

M. Gambari pour son excellent rapport sur cette question.

Le NEPAD constitue pour le continent un instrument primordial pour toutes les stratégies de développement à l'heure de la mondialisation et, surtout, du renforcement des blocs régionaux et sous-régionaux. L'intérêt soutenu que lui portent les états africains mais aussi la communauté internationale en général, et le Groupe des Huit en particulier, témoignent de son importance.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/206) intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international » relève des avancées notables malgré les contraintes et les difficultés évidentes. D'importants projets d'infrastructure ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'assainissement, de l'eau potable et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La stratégie en matière de santé adoptée par l'Union africaine, visant la lutte intégrée contre les maladies, est réconfortante, d'autant que celles-ci ne connaissent pas de frontière. S'agissant en particulier du paludisme, dont les effets sont aussi ravageurs que la pandémie du sida en Afrique, l'accroissement des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme permettrait d'endiguer cette autre pandémie, qui constitue un véritable obstacle au développement économique et social de nos pays.

L'éducation, l'environnement et l'assainissement sont autant de secteurs prioritaires pour un développement durable, mais ils ne sont malheureusement pas le centre d'intérêt des investisseurs. Leur prise en compte par le NEPAD, en y mettant un accent particulier, est à saluer.

La Côte d'Ivoire, dont l'économie repose sur l'agriculture, se félicite du programme intégré de 10 % du budget national à consacrer à ce secteur vital qui occupe plus de la moitié de sa population.

Quant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, nous encourageons son fonctionnement. Ce système très original fait du NEPAD un programme ancré dans l'esprit de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme.

À l'heure de la mondialisation, la coopération entre les États, mais aussi entre les entités régionales et sous-régionales, est devenue l'épine dorsale de toutes les politiques de lutte contre la pauvreté. À cet égard, la Côte d'Ivoire a toujours joué et continue de jouer un rôle très actif au sein des organisations de coopération de la sous-région, avec l'Union économique et monétaire de l'Ouest Africain et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et continentale au sein de l'Organisation de l'unité africaine hier et de l'Union africaine aujourd'hui, pour ne citer que celles-ci. Dans son document de stratégie de réduction de la pauvreté, de même que dans tous les plans de développement, la dimension sous-régionale a toujours été prise en compte, dans un esprit de solidarité.

Le financement constitue le point focal qui conditionne la réussite ou l'échec des projets. À ce niveau, il convient de relever les efforts considérables que font les pays africains pour mettre des ressources à la disposition du NEPAD, malgré leurs énormes besoins au plan national. Il faut également saluer le soutien de la communauté internationale en général, et du G-8 en particulier, qui manifeste sa solidarité à travers plusieurs instruments et mécanismes. Je citerai, entre autres, le Forum du partenariat pour l'Afrique mis en place par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission pour l'Afrique créée par le Royaume Uni, la Millennium Challenge Corporation et l'*African Growth and Opportunity Act* des États-Unis d'Amérique, la prolongation jusqu'à la fin de l'année 2006 de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne.

À ce niveau, la Côte d'Ivoire se félicite de l'adoption à Genève, le 1^{er} août 2004, par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'un accord-cadre qui fixe les modalités des négociations du cycle de Doha, dit cycle de développement, en ce qui concerne notamment l'agriculture en général, les problèmes du coton et l'élimination des subventions à l'exportation en particulier.

Cette solidarité internationale seule ne saurait cependant suffire. En effet, sur un montant de 70 milliards de dollar de crédit à long terme accordés aux pays en développement, ces dernières années, par l'OCDE, seuls 5 % sont destinés à l'Afrique et la part

de l'Afrique subsaharienne n'est que de 1 %. Il apparaît souhaitable et salutaire de permettre aux pays africains de dégager plus de ressources grâce à un accès plus aisé aux marchés et à la réduction du fardeau de la dette. Ils attendent pour ce faire, une attitude constructive des pays développés pour un aboutissement heureux du cycle de Doha, notamment en ce qui concerne l'agriculture.

Tous les efforts consentis pour le développement de l'Afrique restent sous la menace de l'échec à cause des conflits sociaux et armés à répétition. Les deux tiers des opérations récentes de maintien de la paix sont positionnées en Afrique. Ces conflits, dont les causes sont aussi diverses que variées, internes et externes, trouvent très souvent un terreau fertile dans la pauvreté. Bien que nationales, ces crises ont des répercussions sous-régionales, voire régionales, et risquent, par ce caractère transfrontalier, de compromettre la réalisation des projets du NEPAD. La Côte d'Ivoire estime, par conséquent, que leur résolution doit impérativement prendre en compte cette dimension. Elle adhère entièrement à l'idée d'un plan général de stabilisation de la CEDEAO pour une paix durable en Afrique de l'Ouest, région qui compte trois pays en situation de conflit ou de postconflit.

La prévention des conflits dans le cadre de la CEDEAO ou celui de l'ONU, doit également faire l'objet d'une attention particulière. Cette prévention passe nécessairement par une coopération sincère et franche entre les États voisins en matière de sécurité.

Tout en appelant à la solidarité internationale, la Côte d'Ivoire lance également un appel pour le respect des principes de bonne gouvernance et de responsabilité pour la réussite du NEPAD.

M. López Clemente (Cuba) (*parle en espagnol*) : Pour les Cubains, l'Afrique est très loin d'être seulement un sujet de cours de géographie : elle constitue un point d'attention obligatoire. L'impact profond de l'héritage laissé par ces Africains, importés par les colons sur notre île en tant qu'esclaves, dans la formation de ce que ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de nation cubaine n'est un secret pour personne. Les champs de Cuba les ont alors entendus se lamenter sur la séparation forcée d'avec leurs et ont souvent entendu claquer les fouets de ceux qui se sont enrichis à la sueur du front de ces hommes et de ces femmes. Des scènes semblables se répètent à travers tout le continent américain et dans les

Caraïbes. La route de l'esclavage a fait partie intrinsèque de l'exploitation flagrante et de l'appauvrissement du continent africain. De nos jours, beaucoup prétendent encore ignorer, justifier ou, pire encore, effacer ce triste chapitre de l'histoire contemporaine.

Cuba a été un témoin singulier de l'esprit de révolte des Africains et de leurs descendants et de leur apport aux luttes indépendantistes et à la création d'une véritable culture nationale et c'est pour nous tous un motif de fierté.

On a beaucoup parlé des conditions actuelles dans lesquelles se trouve aujourd'hui l'Afrique et des besoins accumulés dans la région, après des siècles d'exploitation et de pillage. Pour Cuba, tant que durera l'actuel ordre politique et économique, où une minorité consomme presque tout, et où la majorité de la population de la planète est privée des prétendus bénéfices de la mondialisation néo-libérale, les problèmes du tiers monde, en particulier des pays africains, ne seront pas réglés. Les actuelles relations économiques internationales mettent l'Afrique dans une position totalement défavorisée. Seule une inégalité atterrante peut expliquer le fait que la population africaine, qui constitue 18,5 % de la population mondiale et dans les terres de laquelle se trouvent les plus grandes réserves de ressources naturelles du monde, ne représente que 1 % du PIB mondial et 2 % du commerce international.

Les initiatives décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/59/206) indiquent que de modestes améliorations ont été obtenues dans des domaines tels que l'allègement de la dette et l'aide publique au développement. Toutefois, les données fournies dans le document sont concluantes : durant la seule année 2002, les nations africaines ont reçu des pays des donateurs 22,23 milliards de dollars d'APD, tandis qu'elles ont versé au titre du service de la dette 39,53 milliards de dollars aux créanciers, c'est-à-dire aux donateurs eux-mêmes. Et la dette a continué de croître. L'Afrique, comme le reste du tiers monde et en vertu de l'ordre international injuste dont nous souffrons, continue à financer l'opulence des pays riches.

Parallèlement à la situation économique et sociale, l'héritage des divisions géographiques de l'ère

coloniale est encore ressenti : davantage de conflits armés ont actuellement lieu en Afrique que dans toute autre région. Ces conflits constituent un obstacle additionnel à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, car ils ont des effets dévastateurs sur le développement économique et social de la région. Les efforts régionaux pour les résoudre ont été nombreux. Avant tout, il faut que les Nations Unies appliquent une approche intégrée afin de résoudre les problèmes relatifs à la paix, à la sécurité et au développement du continent.

Les peuples africains réclament l'appui de la communauté internationale. Les ressources dont ils disposent doivent être consacrées au paiement de leur dette externe en même temps qu'au développement. L'Afrique dépense aujourd'hui quatre fois plus en service de la dette que dans les domaines de l'éducation et de la santé réunis. Cette situation ne peut pas durer et la coopération doit être libérée de toutes conditions et ingérences. La coopération doit tendre à mettre en place, de manière urgente, un système de traitement spécial et différencié, l'accès aux marchés, la stabilité des prix des produits de base, l'effacement complet et immédiat de la dette, l'accès à la technologie et une augmentation substantielle de l'aide publique au développement et aux ressources financières.

Un principe cardinal de la politique extérieure cubaine est la pratique cohérente de l'internationalisme et la solidarité envers les autres peuples du monde. La véritable expression en a été la politique de collaboration envers les pays du continent africain appliquée depuis les toutes premières années de la Révolution cubaine.

Cuba a offert une coopération solidaire désintéressée à presque tous les pays du continent africain. Les principaux secteurs dans lesquels la coopération a été offerte sont la santé, l'éducation, le sport, l'agriculture, la pêche, la construction, les ressources hydrauliques et la planification physique. Ainsi, entre 1963 et 2003, un total de 86 395 collaborateurs cubains ont offert des services à 38 pays de la région. À la mi-2004, un total de 2 407 coopérants offraient leurs services à 29 pays africains. Parmi les programmes de coopération auxquels Cuba participe nous soulignerons le programme intégral de santé, le programme spécial de sécurité alimentaire, le programme d'alphabétisation, le programme de lutte contre le sida, le programme d'appui aux facultés de

médecine, le programme de lutte contre le paludisme et autres maladies et le programme de formation des ressources humaines et d'autres. Il existe aussi d'autres programmes de coopération dans d'autres secteurs socioéconomiques spécifiques dans certains pays.

Tout cela, en dépit du fait que Cuba est un pays de maigres ressources, qui est soumis à un blocus économique, commercial et financier strict depuis plus de quatre décennies, qui a été renforcé durant l'année écoulée et dont l'application extraterritoriale s'est élargie.

L'Afrique mérite avant tout d'être respectée : solidarité et respect. Pour résoudre ses problèmes, elle n'a besoin ni d'autres conseils ni de recettes étrangères pour son développement. Les Africains n'ont pas besoin de paternalisme, mais de ressources financières, de la formation du capital humain et de l'accès aux marchés et aux techniques. Une fois pour toutes, l'Afrique mérite que soit réglée la dette historique de siècles d'exploitation et de pillage.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (A/59/206) préparé en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/233 sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner la mise en œuvre du NEPAD, et nous nous félicitons de constater que durant l'année écoulée, comme cela est souligné dans le rapport du Secrétaire général, les pays d'Afrique ont fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'élaboration de cadres sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis, et l'affectation de crédits à certains secteurs prioritaires du NEPAD. Tant sur le plan conceptuel que dans les actions spécifiques, nous avons noté des progrès dans des secteurs importants tels que les infrastructures, la santé, l'éducation, l'environnement et le tourisme, l'agriculture, les sciences et techniques et l'industrialisation. En outre, de nombreux efforts ont été faits pour l'intégration d'une dimension sexospécifique dans la planification et dans la mise en œuvre des différents aspects du

NEPAD. L'augmentation des flux d'investissements directs étrangers est également un signe encourageant.

Ces progrès sont d'une importance particulière au regard des difficultés rencontrées par la majorité des pays africains et du bas niveau de leur développement. Après des décennies de tension et d'hostilités prolongées, l'Afrique avance, enfin, sur le chemin de son développement. L'appui mutuel dans nos luttes pour l'indépendance et la liberté a rapproché les Vietnamiens des Africains. Les populations africaines méritent des félicitations particulières et sincères pour leurs réalisations.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne les difficultés et contraintes auxquelles les pays africains sont confrontés dans leur mise en œuvre du NEPAD. Il a mentionné, entre autres choses, les problèmes fiscaux, l'effet de la pandémie de VIH/sida sur les différents secteurs, la possibilité que les pays d'Afrique ne tirent pas des bénéfices égaux de la libéralisation du commerce. Ces difficultés et contraintes ne sont pas nouvelles, et ne sont pas uniques aux pays africains. Ce que ma délégation souhaite souligner ici c'est que dans les efforts des pays africains pour préserver et renforcer les progrès initiaux, et modestes, qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre du NEPAD et des Objectifs du Millénaire pour le développement, ces difficultés et contraintes rendront leurs tâches plus difficiles encore si elles ne sont pas réglées efficacement.

Dans ce contexte, en plus de l'aide des pays développés, la coopération et l'aide Sud-Sud sont nécessaires aux pays africains dans la mise en œuvre du NEPAD. Nous nous félicitons de noter que ces dernières années de nombreux pays en développement d'autres continents ont offert de l'aide aux pays africains. Nous estimons que le prochain Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique, qui se tiendra à la fin de ce mois, et le Sommet Asie-Afrique, qui sera organisé l'année prochaine, sont des initiatives significatives dans ce sens.

Le Secrétaire général a dit à raison que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de l'appui de la communauté internationale au NEPAD. Nous souscrivons et sommes particulièrement sensibles aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et des institutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies à cet égard et espérons que le dialogue entre le

Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD et les partenaires de développement de l'Afrique visant l'appui au NEPAD, sera couronné de succès.

Outre l'amitié et la solidarité, le Viet Nam voit dans les pays africains de grandes possibilités pour une coopération mutuelle bénéfique dans différents secteurs, dont l'agriculture, la santé, l'éducation, le commerce et l'investissement et d'autres. Ces dernières années, en dépit de ressources limitées, le Viet Nam a entrepris de promouvoir une coopération multiforme avec les pays africains. Des centaines d'experts vietnamiens dans les domaines de l'éducation et de la médecine travaillent dans les pays africains. Depuis des années maintenant, grâce à une nouvelle forme de coopération, une coopération tripartite à laquelle participent le Viet Nam, un pays africain et une troisième partie comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des centaines d'experts agricoles vietnamiens ont été envoyés au Sénégal, au Bénin, au Congo, en République-Unie de Tanzanie et à Madagascar pour aider nos amis africains dans leur développement agricole.

En mai 2003, nous avons pris l'initiative d'organiser à Hanoi une conférence internationale intitulée « Viet Nam-Afrique : opportunités de coopération et de développement dans le XXI^e siècle » avec la participation de ministres et d'autres représentants de haut niveau de 24 pays africains, de neuf institutions des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie. La conférence a contribué non seulement à une meilleure compréhension mutuelle mais a aidé également à créer un nouvel élément moteur dans le développement des relations de coopération entre le Viet Nam et les pays africains. Nous attendons avec intérêt de participer davantage à la mise en œuvre du NEPAD.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Nigéria au nom de l'Afrique. Elle souhaite également remercier le Secrétaire général de son deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/59/206), de son rapport sur l'application des recommandations figurant dans son autre rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/59/285),

ainsi que de son rapport intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/59/261).

Le deuxième rapport complet du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'appui international en la matière est à saluer, car il éclaire bien le contenu des programmes, les activités et l'actualité du NEPAD, et il souligne la mesure dans laquelle les gouvernements africains ont examiné les conditions. À l'envergure des plans du NEPAD et à la coordination et la force d'engagement qui seront implicitement nécessaires pour les réaliser, on voit bien avec quel sérieux l'Afrique s'est engagée dans cette entreprise. Le continent continuera certainement de ne pas réaliser tout son potentiel et de rester un simple spectateur de l'économie mondiale s'il ne fait pas de grands progrès pour s'unir et travailler de concert. Ce qu'il est gratifiant de noter dans le rapport du Secrétaire général, c'est la distance parcourue par l'Afrique des simples slogans et des proclamations des débuts aux plans, aux structures et aux détails financiers concrets actuels.

L'histoire de l'Afrique en matière de développement se résume en grande partie aux efforts respectifs des différents pays en la matière, avec quelques collaborations régionales. Mais avec le NEPAD, nous avons maintenant une tâche : penser, concevoir et agir à une échelle toujours plus continentale. Ainsi, nous pouvons voir le potentiel de notre continent, fixer des objectifs réalistes dans des délais précis et définir les ressources qui seront nécessaires pour nous permettre d'atteindre nos jalons et nos objectifs. Nous pouvons également fixer des priorités, suivre et évaluer nos progrès et recentrer nos objectifs en conséquence.

Cet aperçu encore trop bref montre pourtant que nous arrivons à mieux apprécier l'énormité de nos tâches : où nous en sommes; les progrès que nous avons accomplis ou, parfois, ceux que nous n'avons pas accomplis; et les ressources dont nous disposons, dont nous ne disposons pas et dont nous aurons besoin.

Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre, l'une des principales caractéristiques du NEPAD est qu'il associe l'élaboration de plans directeurs portant sur des thèmes précis à l'exécution de programmes et de projets dans les secteurs prioritaires.

Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de plans directeurs sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis, et la définition d'objectifs de dépenses au titre de certains secteurs prioritaires du NEPAD. Le Chapitre II du rapport du Secrétaire général, sur l'action menée par les pays et organisations d'Afrique, souligne les efforts déployés dans le cadre du NEPAD dans un certain nombre de domaines critiques, tels que : infrastructure, santé, éducation, environnement et tourisme, agriculture, science et technologie et industrialisation. Il ressort clairement qu'un travail considérable, notamment d'analyse, a été fait sur l'établissement des coûts, des priorités, des stratégies, des plans d'action et des politiques. L'association d'autres parties prenantes et acteurs, tels que le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations régionales et les organes officiels, démontre que l'Afrique entend ne pas faire d'exclusion dans sa quête de développement et de renouveau.

Le NEPAD réunit un large éventail d'institutions, d'organisations et de dirigeants, dont les institutions des Nations Unies, les donateurs et les investisseurs. Le rapport du Secrétaire général dit que,

« À mesure que la mise en œuvre du NEPAD progresse, il est essentiel d'instaurer un partenariat plus solide, au sein duquel les pays africains pourront approfondir leurs engagements en faveur des priorités du NEPAD, et de faire en sorte que les partenaires de développement appliquent un ensemble de mesures et d'actions bien ciblées pour insuffler une forte dynamique au NEPAD. »

et que :

« Les pays d'Afrique ont manifesté leur volonté de faire progresser la mise en œuvre du NEPAD ». (A/59/206, par. 66. et 67)

Ce qui est nécessaire maintenant, c'est que les donateurs fassent le chemin nécessaire pour rencontrer l'Afrique à mi-parcours, ce qui à bien des égards, était entendu si l'Afrique faisait la preuve de son sérieux.

De toute évidence, la litanie habituelle des contraintes rencontrées par les pays africains, telles que les cours des matières premières, la faiblesse des initiatives d'allègement de la dette de la part des pays industrialisés, l'insuffisance de l'aide publique au développement, le maintien des restrictions

commerciales, la faiblesse des investissements privés et leur forte concentration, le fardeau écrasant des politiques macro-économiques imposées par les institutions externes ne tendent qu'à exacerber la situation dramatique de l'Afrique.

Tout débat sur le NEPAD doit tenir compte de la menace que la pauvreté continue de représenter en Afrique. Cette situation à elle seule rend encore plus urgente la mise en œuvre du NEPAD, par le biais de conditions propices au développement durable et de programmes menés dans les domaines prioritaires. Cela est particulièrement nécessaire pour inverser la tendance à un chômage croissant chez les jeunes, susceptible de représenter une menace à la stabilité de nombreux pays. De même, il importe de se pencher sur les pressions démographiques grandissantes.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/59/285) est à la fois encourageant et inquiétant. D'un côté, il semble y avoir des progrès notables en matière de réduction du nombre et de la durée des situations de conflit sur le continent. Il y a également eu des avancées notables au niveau de la création de structures et de mécanismes de règlement des conflits africains, surtout en Afrique proprement dite mais aussi au sein du système des Nations Unies et d'autres organes internationaux. La nécessité de consacrer des fonds et des ressources à la prévention des conflits est clairement reconnue maintenant et la création d'une force africaine en attente dotée du matériel, des compétences, des ressources et de l'encadrement nécessaires apparaît maintenant comme une possibilité réelle.

On pourrait dire qu'il faut se donner des priorités au sein des différentes tâches et traiter celles-ci en conséquence. Les conflits sont déstabilisants et ne laissent après eux que désolation. C'est donc, peut-être, le problème à traiter en premier. À cet égard, l'Afrique a d'ailleurs parcouru un chemin considérable. Sur 14 conflits qui faisaient rage en 1998, nous n'en avons plus que 6 aujourd'hui. Surtout, la plupart des pays africains connaissent des conditions relativement stables et sont gouvernés par des régimes démocratiquement élus. Vingt-trois pays ont adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD et tous les États africains sont signataires de la Déclaration d'Alger de 1999, qui souligne qu'un

nouveau Gouvernement ne sera reconnu que lorsqu'il est constitutionnellement élu. Les efforts déployés par les États africains et les organisations régionales pour encourager les négociations de paix et faciliter des accords de paix sont encourageants. La création dans le cadre de l'Union africaine de cadres et de structures juridiques de règlement des conflits, telles que le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des sages est également de bon augure. L'Union africaine a d'ores et déjà fait la preuve de son utilité en matière de rétablissement de la paix et de maintien de la paix en déployant des forces et des observateurs militaires dans un certain nombre de conflits.

Si le nouveau renforcement du rôle de l'Afrique est à saluer, les compétences, l'expérience et les ressources des Nations Unies n'en sont pas moins d'une importance critique. Le rapport du Secrétaire général décrit dans le détail tous les départements, institutions, comités et personnes qui, au sein du système des Nations Unies, participent à la prévention et au règlement des conflits et la liste en est impressionnante. Beaucoup travaillent avec l'Union africaine ainsi qu'avec les organisations sous-régionales à développer les compétences nécessaires. On ne remet guère en cause le fait que les ressources et les compétences des Nations Unies, ainsi que celles des pays industrialisés, souvent réticents à exposer leurs propres contingents aux dangers encourus en Afrique, sont nécessaires pour renforcer les capacités de l'Afrique.

À l'évidence, d'autres problèmes à traiter dans les situations de conflit comprennent la protection des civils et de leurs droits civils, le sort des réfugiés et des personnes déplacées et les difficultés qu'ils posent aux pays voisins, toutes situations souvent déstabilisantes et qui représentent une lourde charge pour les pays. L'organisation de l'aide humanitaire est une entreprise considérable que peu en dehors des Nations Unies et de certaines organisations de secours internationales peuvent assumer.

Tout cela, toutefois, ne dit rien de la nécessité de la consolidation de la paix après les conflits. Le tableau est décidément particulièrement complexe. Et là, le Secrétaire général a fait une observation capitale en constatant l'écart entre les contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix et les contributions volontaires pour les activités cruciales d'aide humanitaire et de développement lors de la phase de transition. Cela continue d'entraver la

fourniture de l'assistance nécessaire au passage sans à-coups d'un pays de l'aide humanitaire, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix aux programmes de développement à long terme. L'apport de ressources supplémentaires et prévisibles est nécessaire pour la consolidation de la paix, dans des domaines tels que le renforcement de la démocratie, l'amélioration des capacités administratives, l'indépendance de l'appareil judiciaire et la promotion de la transparence et de la responsabilisation. Les progrès enregistrés dans ces domaines ont été, il est vrai, modestes et lents.

La menace que continuent de représenter le paludisme et les ravages qu'il provoque dans la population dépasse de loin celle du VIH/sida. Menace toujours présente même sous les feux des projecteurs, il continue d'être un risque avec lequel doivent compter des millions de personnes. Chaque année, il tue plus d'un million de personnes. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/294, a appelé à appuyer les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/57/123), à l'égard, notamment, des organisations associées à la campagne pour faire reculer le paludisme, comme l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ces recommandations demandent instamment à tous les pays africains de mettre en œuvre les recommandations faites dans la Déclaration d'Abuja en vue d'éliminer les taxes et les droits sur les moustiquaires et matériaux utilisés avec ces moustiquaires pour prévenir l'inoculation et d'accroître l'affectation de ressources publiques à la lutte contre le paludisme. Ce que nous voudrions voir, dans cette séance et les autres séances sur cette question c'est, par conséquent, un bilan de la mise en œuvre des recommandations figurant dans cette résolution de l'Assemblée générale.

Le récent rapport du Secrétaire général intitulé « Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies » (A/59/282) met en lumière des statistiques troublantes concernant, en particulier, l'Afrique subsaharienne. À l'évidence, l'Afrique représente le foyer principal de la crise du paludisme, où le niveau de résistance augmente. Des associations médicamenteuses nouvelles et plus efficaces font cruellement défaut. Dans cette perspective, il importe de noter les résultats prometteurs d'un nouveau vaccin contre le paludisme,

qui fait actuellement l'objet d'essais cliniques sur des enfants de 1 à 4 ans au Mozambique. D'après la revue médicale britannique *The Lancet*, le vaccin a permis de réduire le risque d'environ 30 % et de plus de la moitié les cas de paludisme aigu. Mais la mise au point de ce vaccin est très coûteuse et exige un appui sans équivoque des pays avancés et des fondations.

Les dépenses mondiales en matière de prévention et de traitement du paludisme s'élèvent aujourd'hui à environ 400 millions de dollars par an, et l'essentiel provient d'un seul donateur, la Bill and Melinda Gates Foundation, dont les efforts privés sont remarquables. Comme je l'ai dit lors de mon intervention l'an dernier, ce qui ressort n'est pas tant la générosité exceptionnelle de ces personnes que l'intensité de leur engagement et de leur intérêt personnel à l'égard des vies et du bien-être des plus pauvres. La création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme représente une percée importante et permettra peut-être d'accéder à des fonds aux fins de la lutte antipaludique qui soient à la mesure des besoins.

Enfin, il est essentiel de relever les conclusions du rapport du Secrétaire général, selon lesquelles il est possible de prévenir, de traiter et de guérir le paludisme. Cela ressort du nombre nul ou faible de cas dans de nombreuses régions du monde où le paludisme a été éradiqué. Par la simple utilisation des outils existants, il est possible de réaliser des avancées importantes dans de nombreux pays. La mise au point de nouveaux outils, notamment d'un vaccin, mérite un appui constant, bien que ces outils ne pourraient être disponibles que dans plusieurs années.

Nous espérons qu'un plus grand nombre de gouvernements et d'organisations s'associeront à la cause noble que constitue l'élimination, de la face de la Terre, de l'un des fléaux de l'humanité.

M. Kryzhanivsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour ses rapports complets présentés au titre des questions inscrites à l'ordre du jour aujourd'hui. Les observations détaillées, les analyses approfondies et les recommandations concrètes et tournées vers l'avenir qui figurent dans ces documents représentent une solide base pour nos débats.

L'année dernière a été marquée par un certain nombre d'événements importants qui auront des conséquences à long terme sur le processus

d'intégration du continent africain. Les progrès dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier à la suite de l'élaboration de ses plans directeurs sectoriels, ont été accompagnés par le renforcement institutionnel du continent grâce à la création du Parlement panafricain et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ainsi, l'attachement manifesté par les pays africains aux principes de la maîtrise, de la direction et de la responsabilité, qui sont à la base du Nouveau Partenariat, se concrétise progressivement dans trois domaines clefs : les sphères économique, politique et de sécurité.

Les progrès dans l'avancement du processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine revêtent une importance particulière. Nous convenons avec le Secrétaire général que l'augmentation du nombre de pays ayant adhéré au Mécanisme témoigne de l'attrait croissant de son approche axée sur le volontariat. Ma délégation est d'avis que l'application pratique de ce mécanisme novateur aidera de nombreux pays africains à atteindre des normes politiques et économiques plus élevées grâce à un système transparent d'autosurveillance et d'autocontrôle.

Il ne fait aucun doute que l'appui international est un élément essentiel pour le succès du NEPAD. À cet égard, nous nous félicitons du nombre croissant d'initiatives internationales destinées à aider l'Afrique à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit, entre autres, du Forum du Partenariat pour l'Afrique, de la Commission pour l'Afrique, de la Millennium Challenge Corporation et de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. À cet égard, nous sommes convaincus que, tout comme il importe que les pays africains soient unis pour surmonter leurs problèmes, il est tout aussi essentiel que la communauté internationale veille à la cohésion de sa politique africaine si elle souhaite s'exprimer d'une seule voix dans son dialogue avec l'Afrique.

C'est là que l'ONU a un rôle particulier à jouer. C'est en coordonnant efficacement les activités de plaidoyer au niveau mondial et en mobilisant l'appui international pour le NEPAD que l'ONU devrait apporter une précieuse contribution à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat. Cette mission exigeante nécessite le resserrement de la collaboration et de la coordination entre les diverses composantes du système des Nations Unies. À cet égard, nous notons

comme un élément positif les activités menées par le Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique qui sert d'agent de liaison pour le NEPAD au sein du système des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la récente décision du Secrétaire général de créer le Groupe consultatif sur l'appui international au NEPAD, composé d'économistes, de praticiens du développement et d'universitaires éminents.

En tant que partenaire actif de l'Afrique, l'Ukraine appuie pleinement les principes et objectifs du Nouveau Partenariat et suit de près le processus de sa mise en œuvre. Nous sommes prêts à prendre part à la réalisation des programmes et des projets dans un certain nombre de grands domaines sectoriels du NEPAD, tels que l'infrastructure, l'industrialisation, l'énergie, les transports, l'agriculture, l'éducation et l'application des technologies spatiales. Des propositions pertinentes ont déjà été présentées par l'Ukraine au secrétariat du NEPAD, et nous attendons avec intérêt leur application.

Parce qu'elle a conscience que la participation active des collectivités économiques régionales africaines est essentielle pour le succès du NEPAD, l'Ukraine a nommé cette année un envoyé spécial à l'une de ces structures, la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nul n'ignore que le développement durable est inconcevable sans la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique et ailleurs. En dépit des succès importants remportés dans la lutte contre le fléau des conflits africains, les conflits demeurent un obstacle majeur à la renaissance du continent.

Aujourd'hui, nous sommes satisfaits de noter une évolution encourageante dans la façon dont les conflits africains sont traités. Une part de responsabilité de plus en plus grande est assumée dans le règlement des conflits par les Africains eux-mêmes. Tirer pleinement parti des compétences et du potentiel de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations régionales s'est avéré des plus efficaces pour rétablir la paix. C'est la raison pour laquelle nous ne doutons pas que l'une des grandes priorités pour l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble est d'améliorer la capacité et de renforcer le rôle dynamique de l'Union africaine et des organes

régionaux dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Ce faisant, l'ONU encouragera les dirigeants africains à éliminer le fléau de la guerre, insufflant une vie nouvelle au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes fermement convaincus que cette nouvelle philosophie d'interaction entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales africaines dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être développée plus avant. À cet égard, ma délégation se félicite de l'intention du Secrétaire général de donner instruction aux composantes des Nations Unies concernées de formuler des idées novatrices sur les voies nouvelles de collaboration entre l'ONU et l'Union africaine compte tenu des nouvelles réalités.

L'Ukraine a toujours adhéré aux objectifs de développement, de paix et de stabilité en Afrique. Je tiens à dire une fois de plus que l'Ukraine est prête à continuer de promouvoir avec énergie la solidarité internationale et le partenariat avec le continent africain.

M. Tesfu (Éthiopie) (*parle en anglais*): Je remercie, au nom de ma délégation, le Secrétaire général de son rapport exhaustif (A/59/206) consacré au point 38 a) de l'ordre du jour « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international ». Le rapport présente de façon succincte les mesures prises par les pays africains et leurs partenaires de développement. Il attire, et c'est plus important, l'attention de la communauté internationale sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des objectifs et des programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous pensons que nos travaux devraient essentiellement porter sur la façon de lever ces obstacles.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exposer les principales mesures qui ont été prises dans le cadre du NEPAD aux niveaux national et régional, en application du programme d'action. Concernant sa pièce maîtresse, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, des projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires ont été élaborés dans plus de 30 pays africains. Des mesures liminaires ont été prises pour mettre au point un mécanisme de suivi afin de vérifier que les

gouvernements africains consacrent, comme promis, 10 % de leur budget national à l'agriculture. L'Éthiopie applique une stratégie de sécurité alimentaire qui repose sur l'industrialisation du pays par la voie du développement agricole.

Concernant le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, un groupe de personnalités éminentes a été mis en place. En juillet 2004, 23 pays, dont l'Éthiopie, avaient adhéré au Mécanisme. Un premier groupe de pays à évaluer ayant été identifié, les consultations se déroulent à présent avec le Ghana, le Rwanda, Maurice et le Kenya.

L'Éthiopie fait des progrès s'agissant de se doter d'une bonne gouvernance politique et économique. L'*Indice de liberté économique*, publié tous les ans par la Fondation Héritage, a noté qu'en 2004, l'Éthiopie était le deuxième pays au monde qui avait le plus fortement amélioré son environnement commercial.

En ce qui concerne l'infrastructure, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets hautement prioritaires a bien avancé. Ces projets sont essentiels pour réussir l'intégration économique du continent et pour rendre l'Afrique compétitive sur le marché mondial.

Le Plan d'action du NEPAD pour l'environnement, qui expose dans le détail des projets prioritaires, a été adopté en vue de protéger l'environnement et de garantir le développement durable. On s'efforce également d'apporter des améliorations dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du tourisme, de l'industrialisation et des sciences et techniques.

Ces résultats et d'autres ont pu être obtenus grâce aux nouveaux rapports que l'Afrique entretient avec ses partenaires. De notre point de vue, ces résultats marquent l'avènement d'une nouvelle ère pour l'Afrique et ses partenaires. Cependant, il est primordial de les consolider. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de la mise en place du Forum du Partenariat pour l'Afrique, qui devrait approfondir le dialogue au profit du développement de l'Afrique. Nous prenons également note du fait que le Groupe des Huit a réaffirmé son soutien au NEPAD, et nous attendons avec impatience la concrétisation de cet engagement.

Il est impératif de rappeler que l'Assemblée générale est en train de débattre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique alors

que le Secrétaire général a indiqué qu'au rythme actuel, la plupart des pays africains ne pourront probablement pas réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous encourageons donc tous les partenaires à continuer d'appuyer l'Afrique dans l'action qu'elle mène dans les domaines suivants.

Le premier domaine est celui du développement agricole et de la sécurité alimentaire. L'Afrique est le seul continent où la production alimentaire par habitant est en baisse depuis quatre décennies. Près de 200 millions de personnes souffrent de la famine sur le continent. À l'heure actuelle, rien que dans mon pays, 7,8 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous accordons la priorité au développement agricole en général et, tout particulièrement, à la sécurité alimentaire.

Le deuxième domaine est celui de l'accès aux marchés, avec pour corollaire la suppression des obstacles pesant sur l'offre. Tout en saluant la récente décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce concernant l'accord conclu lors de négociations dans les domaines de l'agriculture, des services, du développement et de la facilitation des échanges commerciaux, nous voudrions souligner à quel point il est important que les conclusions convenues soient suivies d'effets aussi vite que possible. Le partenariat dans le domaine des capacités commerciales devrait être renforcé de façon à supprimer les obstacles pesant sur l'offre qui ont fait avorter les initiatives récemment entreprises par certains pays africains en vue de leur accès aux marchés.

Le troisième domaine est celui des maladies contagieuses. Le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme posent en Afrique de graves problèmes, qui sapent, voire retardent son développement socioéconomique. Ces maladies constituent désormais une autre cause majeure de pauvreté, parce qu'elles absorbent les maigres ressources disponibles, et exigent donc une action urgente de la part de la communauté internationale.

Puisque l'Assemblée examine le problème du paludisme, qu'il me soit permis d'exposer la position de ma délégation à ce sujet. Le paludisme fait partie des 10 maladies les plus meurtrières en Éthiopie. 75 % de la population du pays est prédisposée au paludisme et 20 % y est exposée. Cela fait 10 ans que

le Gouvernement éthiopien conduit des programmes de prévention contre le paludisme afin de combattre efficacement cette maladie très répandue. Depuis 2001, la stratégie nationale quinquennale de prévention du paludisme s'inscrit dans le programme national en matière de santé.

En outre, nous le savons maintenant, le parasite devient de plus en plus résistant aux médicaments antipaludiques bon marché qui sont à l'heure actuelle utilisés. De nouveaux produits sont donc proposés, tels que les associations médicamenteuses à base d'artémisinine et les moustiquaires de longue durée. Il s'avère cependant que ces traitements sont très onéreux. Ma délégation profite donc de l'occasion pour prier instamment le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme de réexaminer le programme de financement des associations médicamenteuses à base d'artémisinine proposé par l'Éthiopie.

Dans sa résolution 58/237 en date du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale encourageait les pays africains à mettre en œuvre le plan d'action relatif à l'initiative « Faire reculer le paludisme ». Il convient de rappeler que les chefs d'État et de gouvernement ont engagé les pays africains à réduire leurs taxes sur les médicaments antipaludiques et les moustiquaires de longue durée. L'Éthiopie a par conséquent ramené de 35 % à 25 % les taxes imposées sur les moustiquaires importées. L'Éthiopie a également augmenté son budget destiné à la lutte contre le paludisme, le faisant passer de 1,5 million à 2,5 millions de dollars.

Pour combattre avec succès et éradiquer la maladie en Afrique, une plus grande assistance technique, financière et matérielle, en particulier par l'intermédiaire du Fonds mondial est nécessaire. Il faudrait que la communauté internationale accroisse le niveau des ressources du Fonds mondial. Ma délégation engage l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et toutes les autres organisations impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action de bien se préparer en vue de l'examen à mi-parcours de 2005.

Comme les membres le savent, en Afrique, nous souscrivons pleinement aux objectifs du NEPAD. Alors que nous poursuivons sa mise en œuvre, nous voudrions souligner l'importance de traduire en actes l'appui encourageant exprimé en faveur au NEPAD dans différentes enceintes. Cela a besoin d'être

renforcé. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir créé le Groupe consultatif sur l'appui international au NEPAD.

M. Kamanzi (Rwanda) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer l'appréciation de ma délégation pour avoir inscrit à l'ordre du jour l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international » (A/59/206). Nous savons aussi gré au Secrétaire général pour son rapport très détaillé et très instructif sur le pas franchi dans la consolidation de ce cadre de partenariat durable entre l'Afrique et les pourvoyeurs d'assistance au développement qu'est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Ma délégation voudrait aussi s'associer entièrement à la déclaration prononcée hier par le distingué représentant du Nigéria, au nom de l'Union africaine.

L'Afrique a enduré d'incalculables épreuves incluant les désagréments de la période coloniale, les incertitudes des premières années qui ont suivi les indépendances, les multiples et récurrents conflits armés intérieurs et interétatiques, le génocide, les cataclysmes naturels et les pandémies dévastatrices, dont le VIH/sida qui emporte chaque année les meilleures ressources humaines du continent. Le tout sur fond de problèmes de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé un certain nombre de pays depuis plusieurs décennies.

Dans un tel contexte, les efforts de réalisation d'un niveau de développement acceptable pour les populations africaines ont été considérablement lents et insignifiants. Le corollaire de cette triste réalité se matérialise par le très grand pourcentage de population vivant en dessous du seuil de pauvreté caractérisant le continent.

Si toute la litanie des maux frappant le continent est loin d'être totalement surmontée, force est de constater que l'Afrique accuse un renouveau remarquable en matière de prise en main de son destin. La question du développement de l'Afrique est devenue une priorité pour la majorité des pays constituant ce continent; en témoignent les efforts significatifs consentis par leurs gouvernements respectifs dans la mise sur pied de politiques

favorables à la croissance économique et à l'amélioration du bien-être de leurs populations. À l'échelle continentale, l'inauguration du NEPAD constitue une matérialisation de cette volonté ferme de l'Afrique de prendre en main son destin en mettant l'accent sur l'appropriation par les bénéficiaires des programmes de développement identifiés et classés par ordre de priorité par eux-mêmes.

Nous saluons la reconnaissance de ce nouveau cadre de partenariat par la communauté internationale et le soutien sans réserve qu'elle lui a apporté dès sa mise en marche. Nous nous félicitons aussi des efforts consentis par les pays développés qui, dans différents cadres de coopération, ont manifesté leur détermination à appuyer l'exécution de programmes de développement nationaux ou sous-régionaux conçus dans le cadre du NEPAD. Le rapport et les orateurs qui m'ont précédé sont plus qu'éloquents à cet égard.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre un vibrant hommage au Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, l'Ambassadeur Gambari, pour sa plaidoirie très engagée dans sa campagne de rendre au monde la véritable image et la raison d'être du NEPAD, et surtout pour sa foi en ce que le continent africain peut réaliser à travers cette structure pour se développer d'une manière durable. Je voudrais appuyer avec énergie le souhait de ceux qui se sont exprimés avant moi, que son Bureau puisse bénéficier des moyens nécessaires pour lui permettre de bien s'acquitter de sa mission.

Si un pas significatif a été franchi dans la définition des principes de détermination des programmes prioritaires de développement et des prérequis pour les réaliser, il est opportun de procéder à une définition des démarches à adopter dans la mise en œuvre de ces programmes. Nous pensons qu'il est temps de passer à une phase plus soutenue d'actions concrètes au-delà des principes définis.

Il est utile de constater dans un débat comme celui-ci, que la plupart des programmes de développement identifiés par les pays africains sous la plate-forme du NEPAD, rentrent dans le cadre global de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Leur exécution devient par ce fait sujette au strict respect des engagements consentis par les partenaires intéressés, à savoir les pays développés d'une part et les pays en développement, d'autre part.

En la matière, nous sommes confrontés à un véritable blocage dans lequel les deux partenaires se rejettent la responsabilité. Les pays développés pensent que les pays en développement n'ont pas encore suffisamment fait le nécessaire pour assainir leur environnement politique et socioéconomique pour que les appuis financiers consentis soient débloqués. De leur côté, les pays en développement revendiquent que les conditions nécessaires sont suffisantes pour que les pourvoyeurs d'aide respectent leurs engagements.

Nous, les Africains, sommes conscients qu'il subsiste des problèmes non résolus en matière de sécurité, de bonne gouvernance et d'assainissement de nos politiques de développement économique et social. Nous en sommes tellement conscients que nous nous sommes engagés dans un véritable exercice de remise en question de nos anciennes stratégies d'interaction en vue de résoudre ces problèmes.

La toute nouvelle philosophie de l'Union africaine a démontré, dans les quelques années d'existence de cette institution, que le leadership du continent africain est plus que résolu à se doter des moyens pouvant l'aider à se saisir d'une façon significative des problèmes surgissant sur le continent, en agissant de concert avec les autres institutions multilatérales.

Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, dont le programme de travail et les règles procédurales du Groupe d'éminentes personnalités ont été adoptés à Kigali en février dernier, est un important indicateur de cette volonté globale de créer un environnement propice au développement durable au sein de chaque pays. Ce Mécanisme permettra aux pays africains de procéder à une auto-évaluation, de s'ouvrir davantage les uns aux autres, de s'enrichir mutuellement en expériences réussies et, partant, de développer des synergies d'actions multisectorielles sur la base des goulots d'étranglements communs identifiés à travers ce processus d'évaluation réciproque.

Une telle démarche servira à assainir les méthodes de gouvernance sur l'ensemble du continent et à accroître la stabilité à l'intérieur de chaque pays. Un tel processus permettra de prévenir certains conflits régionaux, compte tenu du climat de confiance mutuelle qu'il est en mesure d'aider à établir, ainsi que de par la possibilité qu'il offre de détecter à l'avance les causes de friction potentielles.

Le Rwanda est très fier de compter parmi les tous premiers pays à adhérer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et à se soumettre à l'exercice d'évaluation par les pairs. Le rapport préliminaire de cette évaluation en cours pourra être présenté au cours de la Conférence sur le Mécanisme qui aura lieu au mois de janvier 2005.

Ces efforts fournis par les pays africains appellent les bailleurs de fonds à adopter une attitude moins circonspecte par rapport à leurs engagements. Il serait souhaitable en même temps que les plans d'action, établis en réponse aux programmes qui leur sont soumis, soient confortés par des plans d'exécution et de suivi cohérents, dans les limites d'un calendrier précis dont ils débattraient avec les bénéficiaires.

Puissions-nous espérer que le prochain événement de haut niveau de septembre 2005 soit une occasion d'inaugurer une ère nouvelle dans le cadre de l'assistance au développement international, où toutes les actions définies pourraient se réaliser de façon effective et coordonnée. L'événement pourrait peut-être aussi déclencher un cadre de concertation et d'auto-évaluation du côté des bailleurs de fonds, dont l'objectif serait d'accompagner d'une manière permanente la mise en application des grandes décisions en faveur du développement international.

M. Aboud (Comores) : Je voudrais tout d'abord marquer l'appréciation du Gouvernement de l'Union des Comores pour la tenue d'une rencontre de ce genre, qui permet de faire un diagnostic sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et d'examiner les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la pertinence des éléments mis à notre disposition et contenus dans les rapports A/59/285 et A/59/206, qui nous ont été présentés.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Ambassadeur du Qatar au nom du Groupe des 77 ainsi que par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine.

Comme certains pays africains, l'Union des Comores, n'a pas été épargnée par des situations qui ont tout de même remis en cause la stabilité nationale

et retardé le développement. Aussi, l'on comprendra pourquoi ma délégation apprécie à sa juste valeur la mise en œuvre des recommandations qui y seront adoptées, dans le sens de créer toutes les conditions propices à un développement harmonieux du continent africain.

Victime depuis son indépendance, à plusieurs reprises, de coups d'État perpétrés par des mercenaires étrangers, la jeune République a aussi été marquée par des événements qui, en aucun cas, ne lui auraient permis de s'orienter vers le développement. À cela est venue s'ajouter, en août 1997, une crise séparatiste d'une des îles composant l'État comorien, Anjouan, laquelle avait ébranlé les bases mêmes de la République. La communauté internationale, saisie du problème, multiplia ses efforts, et, en décembre 1997, l'Organisation de l'unité africaine organisa la Conférence d'Addis-Abeba, et puis celle d'Antananarivo en avril 1999, laquelle avait vu la participation de toutes les parties concernées, et qui devait aboutir à la signature de l'Accord d'Antananarivo par ces dernières. Le refus par la partie anjouanaise de signer ledit accord avait été perçu comme un échec des tentatives de règlement de la crise, et avait conduit à un soulèvement populaire en Grande Comore.

Les émeutes anti-anjouanaises ainsi déclenchées par certaines couches sociales représentaient une réelle menace susceptible d'aboutir à une balkanisation des Comores. Devant l'imminence d'une guerre civile, l'Armée nationale de développement, sous le haut commandement de son chef d'état-major, le colonel Azzali Assoumani, a pris la décision salutaire de s'interposer et de faire éviter le pire au peuple comorien.

S'il est vrai que l'accession au pouvoir de façon antidémocratique n'est ni souhaitable ni recommandable, il est tout aussi vrai que nous devons également nous mettre d'accord sur au moins deux aspects fondamentaux : analyser les circonstances majeures ayant conduit à une telle décision; et analyser la manière dont la prise de pouvoir s'est opérée et examiner les éléments après le coup d'État.

En nous inscrivant dans cette logique, l'interposition de l'Armée nationale de développement, le 30 avril 1999, a eu le mérite d'épargner une guerre civile à mon pays, d'une part; d'autre part, cette interposition a eu lieu sans la moindre effusion de sang et sans porter la moindre atteinte à l'intégrité

personnelle des autorités politiques au pouvoir. D'ailleurs, c'est à la suite de cette interposition que, pour la première fois depuis le déclenchement de la crise séparatiste en 1997, un dialogue direct entre les dirigeants du mouvement séparatiste et le gouvernement central a pu être amorcé. Cet aspect est à relever, car cette amorce du dialogue intercomorien, initié par le colonel Azzali, Président de l'Union des Comores, a abouti à la signature de l'Accord de Fomboni en juin 1999, lequel a posé les bases du Nouvel ensemble comorien.

Sur la base de cet accord, qui a bénéficié du soutien de toute la communauté internationale présente à sa signature, un référendum a eu lieu, dotant le pays d'une nouvelle constitution, qui octroie une large autonomie aux îles. Un accord signé le 20 décembre 2003, l'Accord de Beit Salam sur les dispositions transitoires aux Comores, sous les auspices de la communauté internationale, a permis de relancer le processus de parachèvement dans la mise en place des institutions prévues par la Constitution.

Cet aboutissement heureux est sans conteste le fruit des efforts conjugués des Comoriens guidés par le Président Azzali Assoumani, qui a eu foi en un dialogue intercomorien. Nous saluons à cet égard le soutien apporté par l'Afrique du Sud, les pays de la région et la communauté internationale, qui ont mis tout en œuvre pour mettre fin à la crise séparatiste aux Comores, et nous ont aidé à mettre en place les nouvelles institutions nationales.

De cette expérience difficile, certaines leçons ont pu être tirées. Les problèmes économiques et sociaux sont souvent à l'origine des malaises et des crises au sein de nos sociétés. La mise en place du cadre juridique et institutionnel visant à consolider l'état de droit est sans nul doute à inscrire à l'actif de notre démarche. Mais une autre réalité ne devrait pas nous échapper. Celle qui fait que la multiplication des institutions étatiques ne cadre pas avec les moyens et les capacités du pays qui n'est pas en mesure d'y faire face financièrement. Cela est d'autant plus vrai que l'Union des Comores a à gérer une administration au niveau des îles et de l'Union, une assemblée des îles et de l'Union, et toutes les structures prévues par la Constitution aux deux niveaux avec les mêmes ressources d'antan.

Le paludisme est malheureusement un autre obstacle majeur pour le développement de notre

continent. C'est la première cause de mortalité dans le monde. Il serait donc souhaitable que la communauté internationale mobilise les ressources nécessaires pour lutter contre cette maladie ainsi que contre la pandémie du VIH/sida.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, projet ambitieux conçu en Afrique par les Africains pour les Africains, doit être une réalité soutenue par tous et profitable à tous. Par ailleurs, le cas particulier des petits États insulaires mérite un examen approfondi. Mon pays, qui croit en la capacité de l'Afrique à se prendre en charge, fait face à son avenir avec détermination et responsabilité.

D'autre part, nous disposons d'un document stratégique pour la réduction de la pauvreté, véritable tableau de bord pour nos priorités de développement, tout en faisant nôtres les Objectifs du Millénaire pour le développement et en nous inscrivant parfaitement dans la stratégie du NEPAD.

Mais pour parvenir à réaliser notre développement, condition essentielle pour garantir une stabilité pérenne, nous avons besoin de l'accompagnement de la communauté internationale. C'est ainsi que votre soutien dans l'adoption du projet de résolution en faveur de notre pays, nous est indispensable, tout comme l'appui que nous sollicitons de votre part à la tenue de la table ronde des pays donateurs pour les Comores.

Conscients que la paix demeure une condition *sine qua non* pour un réel développement dans le pays et que, sans la paix, aucun développement n'est possible ni envisageable, nous pensons qu'il n'y a de meilleur cadre que cette institution pour poser le diagnostic des maux à l'origine des conflits qui rongent notre continent, proposer les remèdes appropriés et créer les conditions d'un développement harmonieux. Faisons en sorte que nos peuples respectifs renforcent leur foi en l'ONU en prouvant, par la mise en œuvre des recommandations de cette assise si importante, ce que l'ONU est capable de faire pour l'Afrique.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège que de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international » (A/59/206).

Je souhaite souscrire également à la déclaration faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est un engagement pris par les dirigeants africains qui, s'appuyant sur une vision commune de l'avenir et une conviction ferme et unanime, proclament qu'ils doivent d'urgence éliminer la pauvreté et mettre leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance soutenue et d'un développement durable, tout en jouant un rôle actif dans le système économique et politique mondial. Cette vision et cette conviction ont l'appui de la communauté internationale, y compris de l'Indonésie.

Nous notons avec intérêt que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les pays d'Afrique ont fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'élaboration de cadres sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis, et l'affectation de crédits à certains secteurs prioritaires du NEPAD. De nombreux progrès ont été accomplis pour faire avancer la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Mais à notre avis, ces progrès ne sont qu'un prélude au travail qu'il faudra nécessairement faire pour remédier aux conflits actuels, aux mauvaises récoltes, à l'insécurité alimentaire et VIH/sida qui continuent d'affliger les peuples africains.

C'est pourquoi, face à ces défis, il faut que les gouvernements africains et la communauté internationale adoptent une réponse intégrée et bien plus vaste. À cet égard, la Déclaration du Millénaire, les objectifs du NEPAD et les objectifs en matière de développement énoncés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans leur ensemble, fournissent à la fois un cadre et un mécanisme permettant à la communauté internationale d'aider l'Afrique à régler ces problèmes. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies peut grandement contribuer à mobiliser l'appui international en faveur du NEPAD.

Il est particulièrement encourageant de voir les inestimables contributions qu'apporte le système des Nations Unies pour garantir le succès de l'initiative du NEPAD, notamment dans les domaines du règlement des conflits et du développement durable. En plaçant le NEPAD dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour

le développement, le système des Nations Unies offre une vaste gamme de compétences techniques et un appui en vue de la réalisation des objectifs du NEPAD.

Ma délégation pense que la coopération Sud-Sud est un important complément à la coopération internationale pour le développement. À cet égard, la coopération entre les pays africains et l'Indonésie s'est établie dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. Le Secrétaire général, dans son rapport, fait observer que l'Indonésie a offert une coopération technique à 11 pays africains en 2003. L'Indonésie est prête à poursuivre cette coopération.

C'est dans cet esprit de coopération que le Gouvernement indonésien et le Gouvernement sud-africain ont entrepris d'organiser la Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique à Bandung, en Indonésie, en juillet 2003, et à Durban, en Afrique du Sud, en août 2004. Nous inspirant de l'esprit de Bandung – qui s'est manifesté en 1955, lors de la première conférence Asie-Afrique – nous sommes en train de créer un Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique afin d'assurer un meilleur avenir aux pays des deux continents africain et asiatique. Ce Nouveau Partenariat est un cadre qui permet aux pays des deux continents de s'unir pour faire un usage optimal des ressources naturelles du monde et impliquer tous les partenaires régionaux dans une entreprise concertée en vue de parvenir à la paix, la stabilité et la prospérité.

Ce Nouveau Partenariat ne fera cependant absolument pas double emploi avec les initiatives régionales existantes; au contraire, il les complètera. Il s'inspirera des initiatives existantes et les appuiera : le NEPAD, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le processus sino-africain et le Fonds Inde-Afrique, ainsi que d'autres initiatives visant à créer les conditions propices à une paix et un développement durables en Afrique.

La Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique est également largement impliquée dans les préparatifs du sommet Asie-Afrique, qui se tiendra à Jakarta et à Bandung du 21 au 23 avril 2005, en même temps que le jubilé de la Conférence historique Asie-Afrique de 1955. Le thème du sommet sera « Redonner vie à l'esprit de Bandung : œuvrer en faveur d'un Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique ». C'est lors de ce sommet que le Nouveau

Partenariat stratégique Asie-Afrique sera approuvé en tant que volonté politique renouvelée de renforcer la coopération entre les deux continents. En vue de cet événement, l'Indonésie et l'Afrique du Sud organiseront une réunion de personnalités éminentes en décembre 2004 ainsi qu'une réunion préparatoire en février 2005 à Bali, en Indonésie.

Enfin, mon gouvernement attend avec impatience d'accueillir les dirigeants asiatiques et africains au

sommet Asie-Afrique qui se tiendra en Indonésie. Nous attendons également avec impatience la participation et la coopération des organes et institutions compétentes du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations et mécanismes internationaux, en vue de contribuer au succès du sommet Asie-Afrique, lequel contribuera à la mise en œuvre du NEPAD, dont l'un des fondements sera le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique.

La séance est levée à 13 h 5.